



Challans Gois
Communauté

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200071629-20261001-2026_CC_174-DE

Rapport annuel Service Prévention et Gestion des Déchets

Exercice 2025

SOMMAIRE

- Partie 1 La collectivité
- Partie 2 L'organisation du service
- Partie 3 Troisième année de redevance incitative
- Partie 4 Les points d'apport volontaire
- Partie 5 Les collectes
- Partie 6 Les déchèteries
- Partie 7 Les tonnages
- Partie 8 Synthèse globale des déchets collectés
- Partie 9 La sensibilisation
- Partie 10 Les indicateurs financiers
- Partie 11 Les projets 2026

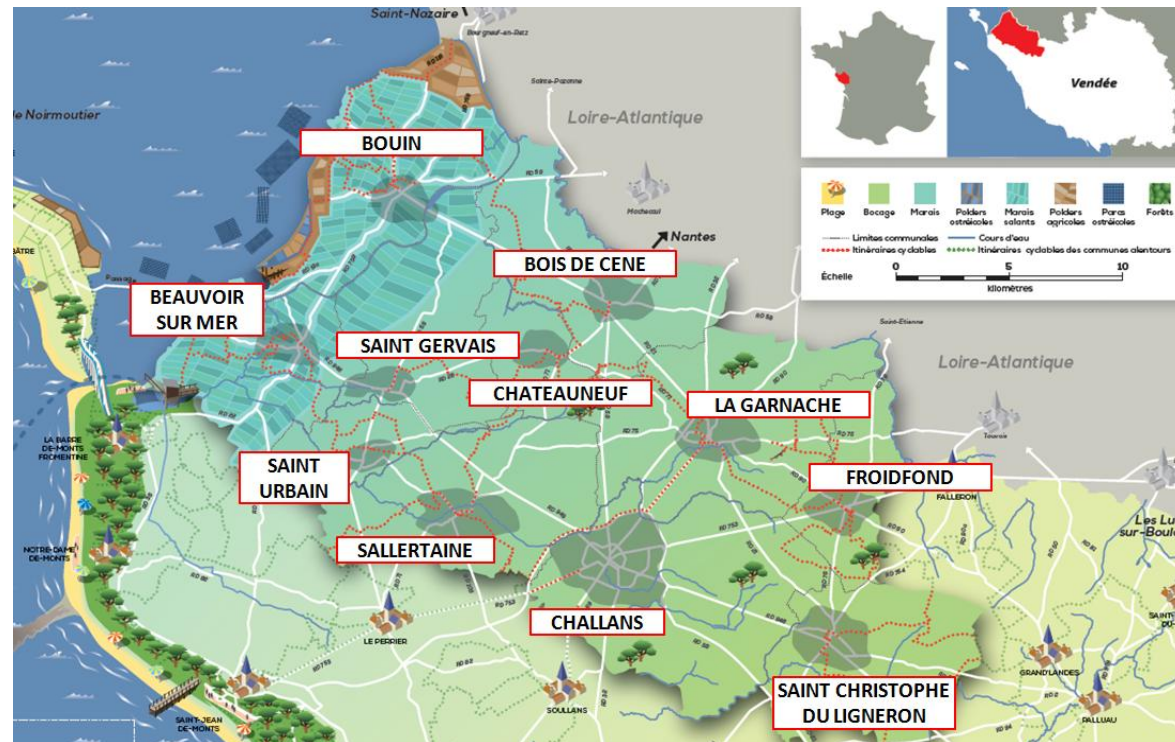


La collectivité

1.1 Challans Gois Communauté

Challans Gois Communauté s'étend sur 11 communes au nord-ouest du département. La collectivité compte 53 527 habitants (DGF 2025) et a un accroissement de population régulier tous les ans.

	Population DGF 2021	Population DGF 2022	Population DGF 2023	Population DGF 2024	Population DGF 2025
BEAUVOIR-SUR-MER	4306	4 306	4 320	4314	4390
BOIS-DE-CENE	2152	2 178	2 229	2279	2329
BOUIN	2511	2 518	2 518	2500	2528
CHALLANS	21930	22 356	22 945	23490	23855
CHATEAUNEUF	1167	1 203	1 213	1229	1236
FROIDFOND	1965	2 006	2 032	2118	2182
LA GARNACHE	5263	5 305	5 418	5490	5582
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	2670	2 686	2 722	2735	2755
SAINT-GERVAIS	2894	2 908	2 909	2955	2941
SAINT-URBAIN	1990	2 016	2 049	2074	2133
SALLERTAINE	3347	3 376	3 441	3479	3596
CCCG	50 195	50 858	51 796	52663	53527



1.2 Le tissu économique

Par sa localisation géographique et l'aménagement du territoire, Challans Gois Communauté a développé une attractivité. Elle dispose ainsi de :

- Structures publiques : 3 lycées, 3 collèges (dont 1 établissement classé le plus grand du département), 30 écoles élémentaires.
- Services publics spécifiques : 1 hôpital, 6 EHPAD, une agence routière départementale du nord-ouest Vendée, la DDTM, 1 agence France Travail, 1 centre des impôts, 2 centres pour les enfants en difficulté, 1 ESAT, 2 foyers handicapés, 1 maison familiale rurale.

Le secteur du commerce et des services représente 60 % de l'activité économique à Challans Gois Communauté.

- Un pôle dédié au secteur tertiaire : sur 16 ha, plus de 300 entreprises pour 1 500 emplois,
- 5 000 entreprises,
- 3 villages artisanaux intercommunaux,
- 15 parcs d'activités intercommunaux (en gestion CGC) couvrant 120 ha + 3 zones d'activités communales + 15 zones commerciales privées, portant le total à 33.

L'ensemble de ces structures rend le tissu économique dynamique et performant.

1.3 Les compétences

Challans Gois Communauté dispose de la compétence collecte des déchets (en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie). Cette compétence obligatoire fait partie de l'alinéa 5 des statuts communautaires : « 5- collecte et traitement de nos déchets ménagers et déchets assimilés ».

Ces services sont gérés en régie par le service prévention et gestion des déchets.

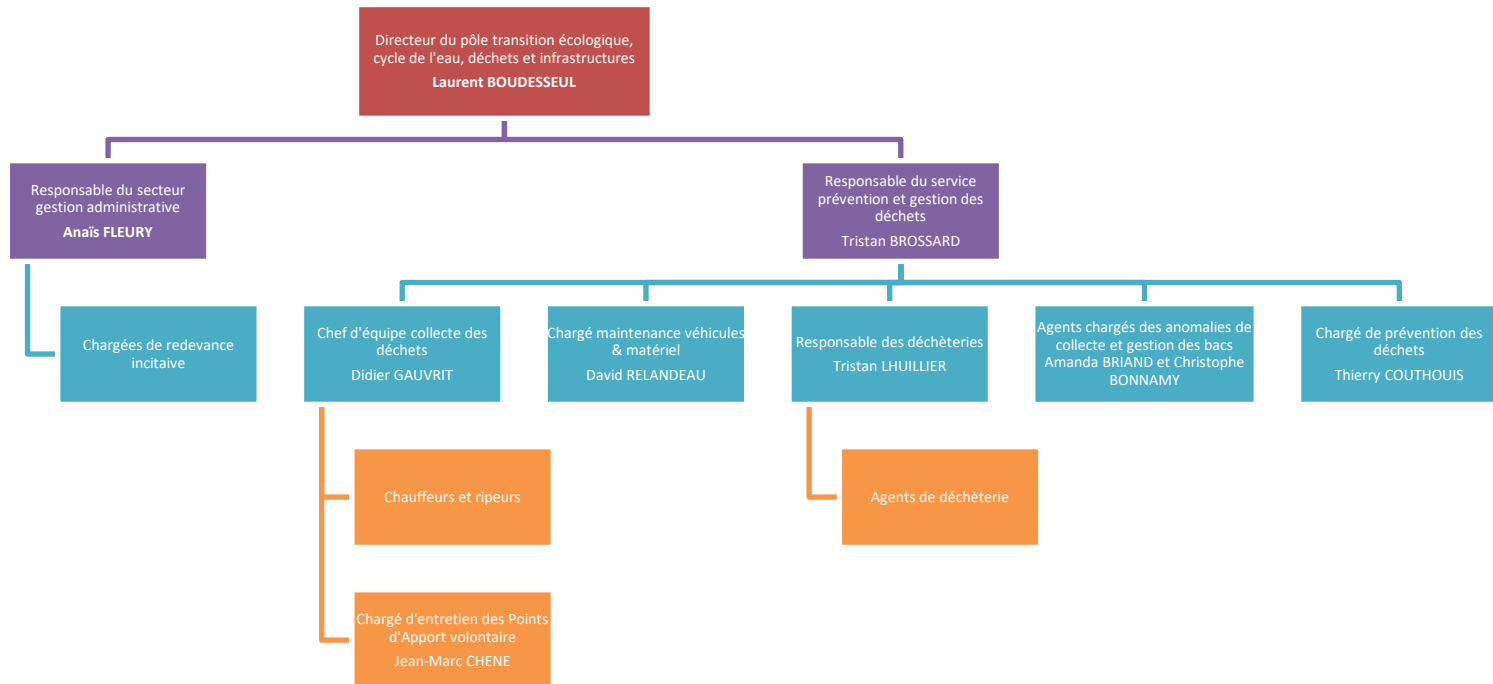
La compétence transfert et traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement des déchets « TRIVALIS » qui assure cette compétence pour l'ensemble des EPCI vendéens. Seules les rotations des flux cartons et tout-venant issus de la déchèterie de Challans sont assurées en régie.



L'organisation du service

2.1 Moyens humains

L'organigramme du service prévention et gestion des déchets est le suivant :



Le service est composé de :

- 1 chef d'équipe pour la collecte des déchets en PAP et PAV
- 1 responsable des déchèteries
- 17 agents de collecte (dont 2 ripeurs, 11 chauffeurs/ripeurs et 4 chauffeurs/ripeurs/grutiers)
- 1 agent chargé d'entretien des Points d'Apport Volontaire
- 5 agents d'accueil en déchèterie
- 1 chargé de maintenance véhicules & matériel
- 2 agents chargés des anomalies de collecte et gestion des bacs
- 1 responsable de secteur gestion administrative
- 4 chargées de redevance incitative
- 1 chargé de prévention des déchets
- 1 agent d'entretien des sites

Il faut noter que des contrats de courte durée sont également réalisés afin de garantir une continuité de service lors d'absences des agents titulaires (congé, maladies, surcroît d'activités durant la période estivale). Ces contrats peuvent se faire via l'association ESNOV (association d'insertion qui accueille et accompagne des demandeurs d'emploi), via des contrats à durée déterminée sur les périodes de surcroît d'activité ou bien via une agence d'intérim. Des Travaux d'Intérêt Général (TIG) sont également faits au sein du service en partenariat avec le SPIP des Sables d'Olonne.

2.2 Moyens matériels

L'ensemble des moyens pour la collecte en porte-à-porte et en point d'apport volontaire est regroupé dans notre centre technique intercommunal au 245 route de Cholet, à Challans. Le site dispose de vestiaires non mixtes, d'une salle de pause et de bureaux pour le chef d'équipe collecte des déchets et les agents chargés des anomalies de collecte.

C'est également sur ce site que sont stockés les véhicules nécessaires au service (VL, VU et PL), le stock de bacs, le stock de colonnes aériennes, le stock de composteurs et les broyeurs à disposition des communes.

Le chargé de maintenance véhicules et matériel dispose d'un atelier sur ce site et a en charge le suivi des PL du service prévention et gestion des déchets, mais également l'ensemble du parc de véhicules de Challans Gois Communauté.

Depuis la conversion des moteurs du gazole vers le B100, une cuve de 11 m3 de B100 et une cuve de stockage d'AdBlue se trouvent à l'arrière du bâtiment pour faciliter la gestion des consommables.

Ce centre technique intercommunal est mutualisé avec les équipes du service portage de repas et du service infrastructure de Challans Gois Communauté.





2.2 Moyens matériels

Le siège de Challans Gois Communauté :

Le service administratif du service prévention et gestion des déchets est situé 16 rue du parc de Pont Habert sur la commune de Sallertaine, dans les locaux du siège de Challans Gois Communauté.

L'accueil des usagers se fait par l'accueil général de Challans Gois Communauté. Les usagers sont ensuite dirigés vers un accueil spécifique dédié au service prévention et gestion des déchets pour toutes les questions relatives aux services ainsi que pour la distribution des bacs, des composteurs, des cartes de déchèterie et des kits d'amiante. L'ensemble des demandes relatives à la gestion des déchets est ainsi traité directement par les agents d'accueil de la redevance incitative afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Une ligne directe (02.44.36.30.36) et une adresse mail (redevanceincitative@challansgois.fr) sont à disposition des usagers pour répondre à distance aux interrogations.

En 2025, un bâtiment de stockage de bac a vu le jour au plus proche de l'accueil.

2.2 Moyens matériels pour la collecte en PAP

- 8 bennes à ordures ménagères (BOM) de PTAC 26 t,
- 2 bennes à ordures ménagères de PTAC 16 t,
- 2 fourgons pour la livraison des bacs et la gestion des puces,
- 2 véhicules utilitaires (pour le chargé de maintenance des véhicules et du matériel et le chef d'équipe de collecte des déchets),
- 3 véhicules légers (pour le service prévention et gestion des déchets, le responsable des déchèteries et le chargé de prévention des déchets).

Ce nombre de véhicules inclut les véhicules de réserve, qui sont d'anciens moyens matériels utilisés en cas de panne des véhicules habituels.





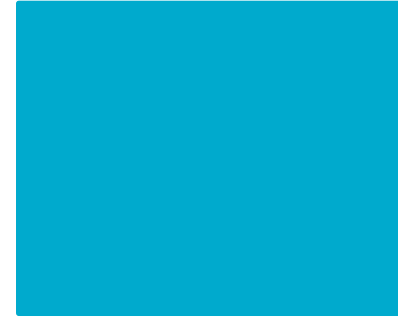
2.2 Moyens matériels pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) :

- 3 camions ampliroll de PTAC 26 t, dont 2 sont équipés d'une grue,
- 4 caissons 35 m³ à vantaux hydrauliques,
- Colonnes aériennes (verre et papier) d'un volume de 4m³ réparties sur 90 points différents sur le territoire,
- 2 camions plateaux pour la gestion des dépôts sauvages,

2.2 Moyens matériels pour la déchèterie de Challans

- 1 compacteur à rouleau,
- 1 télescopique de capacité 4 tonnes,
- 1 gerbeur à conducteur accompagnant,
- 9 caissons 35 m³ et 2 caissons 15 m³,

Les engins sont chargés d'assurer le rechargement des gravats, la gestion du tas de déchets verts et la compaction des différents flux dans les bennes. Ils permettent aussi de faciliter la manutention de palettes, de palox (plastique et grillagé) et de GRV, nécessaire au tri des palettes, des Petits Appareils en Mélange (PAM) et des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).



2.2 Moyens matériels

Motorisation

À la suite de la réflexion engagée au sein du service prévention et gestion des déchets et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En septembre 2022, 8 camions sur les 12 du service prévention et gestion des déchets ont été convertis au B100 (biocarburant français). En complément de ces 8 BOM roulant au B100, une BOM roulant au GNV a rejoint le parc de bennes d'ordures ménagères en avril 2023 et une BOM fonctionnant à l'hydrogène a rejoint le parc en juillet 2024. Pour l'année 2024, ce sont 7 camions (BOM) qui fonctionnent au B100.



Depuis 4 ans, ce sont déjà 550 T de CO2 équivalent évitées grâce à la conversion des moteurs gazoil en moteurs fonctionnant au B100.

Le service prévention et gestion des déchets est engagé de longue date dans le verdissement de sa flotte de véhicules. En effet, 2 véhicules électriques permettent aux agents administratifs et de terrain d'effectuer leurs missions. Un 3ème véhicule léger électrique a rejoint la flotte du service en 2024 pour les besoins administratifs du service prévention et gestion des déchets ainsi que les besoins du pôle TECEDI (Transition Ecologique, Cycle de l'Eau, Déchets et Infrastructures).

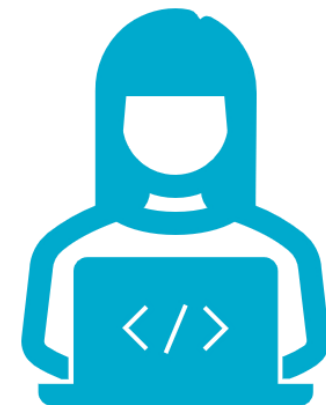
Troisième année de la redevance incitative

Pour rappel, l'année 2022 était une année dite « blanche », le service fonctionnait selon les modalités de la redevance incitative mais la facturation était fictive. La facture indiquait le montant que les usagers auraient dû payer par rapport à leur utilisation du service. Depuis le 1er janvier 2023, la redevance incitative est en place.

3.1 Travail sur les fichiers de redevable

Pour assurer des factures cohérentes, la base de données des usagers redevables de la RI est mise à jour tout au long de l'année :

- Déménagement des comptes usagers,
- Création des fiches usagers pour les nouveaux arrivants,
- Fermeture des comptes usagers clôturés,
- Modification des numéros de puces/bacs en cas de changement,
- Modification de la taille des foyers,
- Modification des adresses de facturation en cas de tutelle ou curatelle,
- Importation/création des cartes de déchèterie sur les comptes usagers,
- ...



3.2 Facturation

La facturation de la redevance incitative du 1er semestre 2025 a généré :

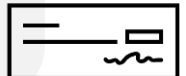
26288 factures envoyés
par voie postale pour le
1^{er} semestre



26432 factures envoyés
par voie postale pour le
2nd semestre



5343 factures qui ont
pu être directement
prélevées au cours de
l'année (= 10,1 % des
factures totales)



La date et le nombre de levées des bacs, d'ouvertures de tambours de PAV et le nombre d'entrées réalisées en déchèterie étaient disponibles sur la facture pour permettre à tous de vérifier la concordance de la facturation avec l'utilisation réelle du service.

En cas d'incompréhension, sur chaque facture est présent une clé d'activation afin que chaque usager puisse accéder à son espace personnel sur le portail ECOCITO. Cet espace personnel synthétise en temps réel l'utilisation du service (collecte en porte à porte, en PAV, accès en déchèterie).

3.3 Identification et gestion des bacs

En 2025, la gestion des bacs dans le cadre de la redevance incitative s'est traduite notamment par les actions suivantes :

➤ **Distribution et puçage des bacs d'OMr et d'EMB :**

Les opérations de distribution et de puçage des bacs en porte-à-porte étant terminées, la mission de dotation en bacs des nouveaux arrivants, des résidences secondaires, des usagers changeant de domicile se poursuit directement auprès du service prévention et gestion des déchets ou bien par la gestionnaire des bacs lorsque les usagers souhaitent une livraison (payante). Chaque foyer du territoire de Challans Gois Communauté est doté de conteneurs individuels ou collectifs. Tout au long de l'année, la composition des ménages peut évoluer et rendre obsolète la dotation de bacs. Les professionnels et les résidences ayant le choix du nombre et du volume des bacs qui leur sont attribués, des livraisons et des échanges de bacs ont lieu régulièrement pour coller au mieux à la production de déchets.

➤ **Systèmes d'identification, de géolocalisation et de signalement :**

Le système d'identification et de géolocalisation présent sur les bennes à ordures ménagères permet de renseigner très précisément les usagers pour leur apporter une réponse rapide sur le passage effectif ou non du camion à l'instant où ils contactent le service. En dehors du fait que ces équipements nous permettent de comptabiliser le nombre de levées de chaque bac, ils permettent avant tout d'offrir un service de qualité aux usagers en géo-guidant les chauffeurs pour ne pas oublier des rues et donc des bacs. En effet, l'enregistrement des tournées dans le système permet à chaque chauffeur d'effectuer l'ensemble des tournées sans tuilage préalable. Les circuits enregistrés permettent également aux chauffeurs d'entrer uniquement dans les rues propices à la collecte pour garantir la sécurité des biens, des usagers et des agents.

Le logiciel de géolocalisation qui équipe les bennes à ordures ménagères permet également d'identifier, de signaler et de répertorier plus facilement les « points noirs de collecte », c'est-à-dire les points problématiques (bacs cassés, incivilités, sacs au sol, erreurs de tri...) mais également les points dangereux tels que les manœuvres à risque (marches arrière, collectes bilatérales...).

Un suivi journalier est effectué par les agents chargés des anomalies de collecte et de gestion de bacs pour remplacer les puces, réparer les bacs, contrôler le contenu des bacs et sensibiliser les usagers au besoin.

3.4 Adaptation du mode de collecte

➤ Collecte en PAV

Les usagers ne pouvant pas accueillir de bacs peuvent restituer leurs bacs d'ordures ménagères et d'emballages pour passer en points d'apport volontaire (PAV). Des ouvertures de tambours leur sont accordées dans le forfait sur la base du même volume de déchets qu'une personne disposant de bacs. Des sacs jaunes de 50 litres sont disponibles à l'accueil du service prévention et gestion des déchets, mais également dans les mairies des 11 communes pour les usagers désirant ce mode de collecte. L'ouverture des PAV en OMr et en EMB se fait grâce au PASS'déchets, également nécessaire pour accéder aux déchèteries.

➤ Les bacs cadenas

Pour répondre aux demandes des usagers laissant leurs bacs à plusieurs centaines de mètres de chez eux, des bacs cadenas ont pu être distribués. Ces bacs cadenas possèdent un drapeau vert permettant d'indiquer aux équipes de collecte s'il faut ou non collecter le bac.



➤ Les élastiques

Depuis 2024, pour répondre à la problématique des chutes de bac d'emballages les jours de vent violent, les usagers habitant dans des couloirs de vent peuvent faire une demande à leur mairie pour obtenir un élastique. Cet élastique se fixe sur le bac et sur le couvercle pour qu'en cas de renversement, les déchets ne se répandent pas au sol. En 2025, ce sont environ 250 élastiques qui ont été distribués.



3.5 Utilisation du service

Pour cette année 2025, troisième année de redevance incitative, il est intéressant d'observer l'évolution de l'utilisation réelle du service de collecte en porte-à-porte faite par les usagers selon leur composition de foyer.

Particulier 2023	Taille du foyer	Moyenne nombre de levée en OM	Moyenne nombre de levée en EMB
	1	9	10
	2	10	13
	3	11	13
	4	11	15
	5	12	16
	6	13	15
	7	13	14
	8	10	14
	9 et +	10	22

Particulier 2024	Taille du foyer	Moyenne nombre de levée en OM	Moyenne nombre de levée en EMB
	1	7	10
	2	9	12
	3	11	13
	4	10	14
	5	11	15
	6	12	14
	7	12	13
	8	11	14
	9 et +	8	21

Particulier 2025	Taille du foyer	Moyenne nombre de levée en OM	Moyenne nombre de levée en EMB
	1	7	10
	2	8	13
	3	10	13
	4	9	14
	5	10	15
	6	10	14
	7	11	15
	8	8	12
	9 et +	9	14

Cette année encore, le nombre de levées moyen par foyer pour les OMr continue de baisser. A la différence que les foyers de 3, 4, 5 et 7 personnes font en moyenne 1 levée de plus que les 9 levées comprises dans la part fixe pour l'année. Quant à la moyenne du nombre de levées en emballages, elle reste toujours sous la limitation à 16 levées/foyer/an, ce qui reste incitatif pour améliorer la quantité d'emballages détournée des ordures ménagères.

Les points d'apports volontaires

4.1 Les points d'apport volontaire

Les colonnes de tri :

Environ 85 points d'apport volontaire sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Depuis le retrait des colonnes aériennes d'ordures ménagères et d'emballages en 2022, la majorité des points d'apport volontaire sont désormais composés uniquement d'une colonne de verres et de papiers. Cependant, des points d'apport volontaire d'emballages et d'ordures ménagères sont disponibles pour permettre aux usagers ayant un surplus de déchets de les évacuer rapidement. Ces PAV permettent également aux usagers ne pouvant pas disposer de bacs d'évacuer leurs déchets au fur et à mesure de leur production.



Depuis 2021, chacune des 11 communes dispose d'au moins un site avec une colonne OMr et EMB en contrôle d'accès. Un mode d'emploi est présent directement sur la colonne pour expliquer son fonctionnement.



4.1 Nouveaux points d'apport volontaire



En 2025, un nouveau point d'apport volontaire a été installé devant la mairie de Bois de Céné. Ce point dispose de 4 colonnes enterrées : 1 colonne verre et 1 colonne papier en accès libre, mais également 1 colonne d'emballages et 1 colonne d'ordures ménagères avec un contrôle d'accès.

Cette nouvelle installation a permis de développer le maillage de points d'apport volontaire du territoire, portant à 22 le nombre de points d'apports volontaires enterrés.

Les collectes

5.1 La collecte en porte à porte

Depuis 2025, les collectes des OMr et des EMB sont assurées par 5 bennes à ordures ménagères du lundi au vendredi, avec un départ de collecte à 5h ou à 7h du matin.

Les collectes se déroulent également les jours fériés (hormis le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre). Pour ces 3 dates, les collectes du reste de la semaine après le jour férié sont décalées d'une journée. La collecte se déroule alors jusqu'au samedi inclus.

Depuis le 01/01/2025, l'ensemble du territoire (y compris Challans) dispose de la même fréquence de collecte :



- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) : une fois tous les quinze jours.
- Collecte des emballages ménagers (EMB) : une fois tous les quinze jours.



5.2 La collecte des biodéchets

Depuis la fin d'année 2023, la collecte des biodéchets issus des professionnels de Challans se poursuit. L'information des professionnels et la dotation des bacs est assurée par le chargé de prévention des déchets ainsi que par la gestionnaire des bacs tout au long de l'année pour permettre aux professionnels de Challans de s'inscrire durablement dans ce nouveau tri.

Une fois doté en bac biodéchets, les professionnels intègrent un circuit de collecte défini permettant une collecte bihebdomadaire (mardi et vendredi) de l'ensemble des inscrits.

Pour rappel, à la suite de l'étude du territoire par un bureau d'études indépendant mandaté par Trivalis, le gisement théorique de biodéchets issus des professionnels était estimé à 1 265 t/an, dont 64 % de ce gisement à Challans. Sur ce gisement théorique, en 2025, ce sont 96 tonnes de biodéchets qui ont pu être détournées des ordures ménagères au profit de cette collecte spécifique.

5.2 La collecte des points d'apports volontaires

Du lundi au vendredi, un camion-grue réalise la collecte des colonnes emballages, verres, papiers et ordures ménagères résiduelles du territoire. En période estivale, la collecte est réalisée en double poste pour pallier la hausse de production de déchets due aux estivants.

Chaque colonne est collectée une à deux fois par semaine en fonction du taux de remplissage.

Une fois par an, une centaine de colonnes, verre, OMr et EMB est nettoyée intérieurement et extérieurement à la lance haute pression par un prestataire privé. Une fois dans l'année, les colonnes sont également nettoyées extérieurement par les agents du service prévention et gestion des déchets grâce à la location d'une lance haute pression mobile.

Depuis 2023, un caisson bi-compartmenté a rejoint le parc de bennes pour permettre de collecter deux flux sur une même tournée. Cette évolution de fonctionnement permet de gagner en temps, en kilomètres parcourus et de pallier d'éventuels remplissages anormaux de colonne.





5.3 Les dépôts sauvages

Le ramassage des dépôts sauvages sollicite un agent à temps plein du lundi au vendredi. La collecte des dépôts sauvages est réalisée au pied des points d'apport volontaire et, si besoin, au pied des points de regroupement de bacs. Les services techniques des mairies réalisent le ramassage sur les autres secteurs (bord de voirie, parc, chemins, etc).

Cette collecte de dépôts sauvages est réalisée à l'aide d'un camion plateau. La zone à nettoyer s'étend plus ou moins loin du pied des PAV selon la dispersion des déchets par les aléas météorologiques. Pour cela, l'agent dispose d'un souffleur thermique, d'un balai et d'un râteau.

Jusqu'à 400 m³ de déchets peuvent être ramassés en un mois sur la période estivale. La quantité de dépôts sauvages continue à être une problématique prégnante de notre territoire, mais qui n'a pas augmenté à la suite de la mise en place de la redevance incitative. Pour l'année 2025, ce sont 2335 m³ de dépôts sauvages qui ont été ramassés au pied des colonnes, soit une baisse de 12% par rapport à l'année précédente.

À la suite de cette collecte, les déchets sont triés selon les différentes filières disponibles en PAV et en déchèterie.

Pour rappeler l'illégalité des dépôts sauvages, des panneaux mobiles ont été installés sur les sites concernés pour rappeler la sanction encourue et les horaires des déchèteries sur le territoire.



Les déchèteries

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire de Challans Gois Communauté :

6.1 Les améliorations 2025

Les 3 déchèteries ont été dotées de panneaux pour favoriser le tri du polystyrène :



Pour sécuriser les usagers, les garde-corps de plusieurs bennes sur la déchèterie de Bouin ont été réhaussés.



Les horaires de la déchèterie de Bouin ont été adaptés pour permettre une ouverture de deux journées complètes par semaine :

Les horaires du premier semestre 2025 étaient les suivants :

Lundi : 9h - 12h

Mercredi : 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Depuis le 1er juillet, les horaires sont les suivants :

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

6.2 Les conditions d'accès

Les conditions d'accès en déchèterie sont restées identiques depuis 2019. L'accès aux déchèteries de Challans Gois Communauté est uniquement réservé aux particuliers résidant sur le territoire et aux professionnels qui y exercent une activité.

Pour les particuliers, il est prévu 15 passages gratuits par habitation et par année civile (3 m³ maximum par passage). Le passage supplémentaire est facturé cinq euros. Des passages supplémentaires peuvent être achetés à l'accueil du service prévention et gestion des déchets.

Pour l'année 2025, ce ne sont pas moins de :

- 2807 cartes de déchèterie qui ont été distribuées par les agents chargés de la redevance incitative,

Le nombre de cartes « particuliers » enregistrées dans la base de données est de 27416 cartes.

Les trois déchèteries du territoire ont vu au total 157 949 passages d'usagers (contre 164 841 passages en 2024) :

	CHALLANS (3 agents et 1 valoriste)				BEAUVOIR SUR MER (1 agent)				BOUIN (1 agent)			
Année :	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PARTICULIERS	100509	98356	105951	105177	27529	26666	28832	28055	6324	5 780	6403	6068
PROFESSIONNELS	14712	18776	15203	15969	3257	3895	2705	2437	222	300	264	243

En moyenne, ce sont 6 passages qui sont utilisés par an et par foyer.



6.2 Les conditions d'accès

Pour les professionnels, chaque passage se traduit par une facturation en fonction du volume et du type de déchets apportés.

Le système de contrôle d'accès permet de facturer les professionnels en fonction de leurs dépôts. Ce système permet de ne pas faire supporter les coûts de transport / traitement des déchets professionnels aux usagers particuliers du territoire.

La grille tarifaire appliquée pour la gestion des déchets des professionnels en déchèterie reprend les tarifs conseillés par le syndicat départemental Trivalis, qui sont appliqués majoritairement dans les déchèteries vendéennes.

Les tarifs pratiqués depuis 2021 ont été mis à jour en 2024 pour rester cohérents avec les évolutions de coût de traitement et les REP mises en place au niveau national.

TARIFICATION DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

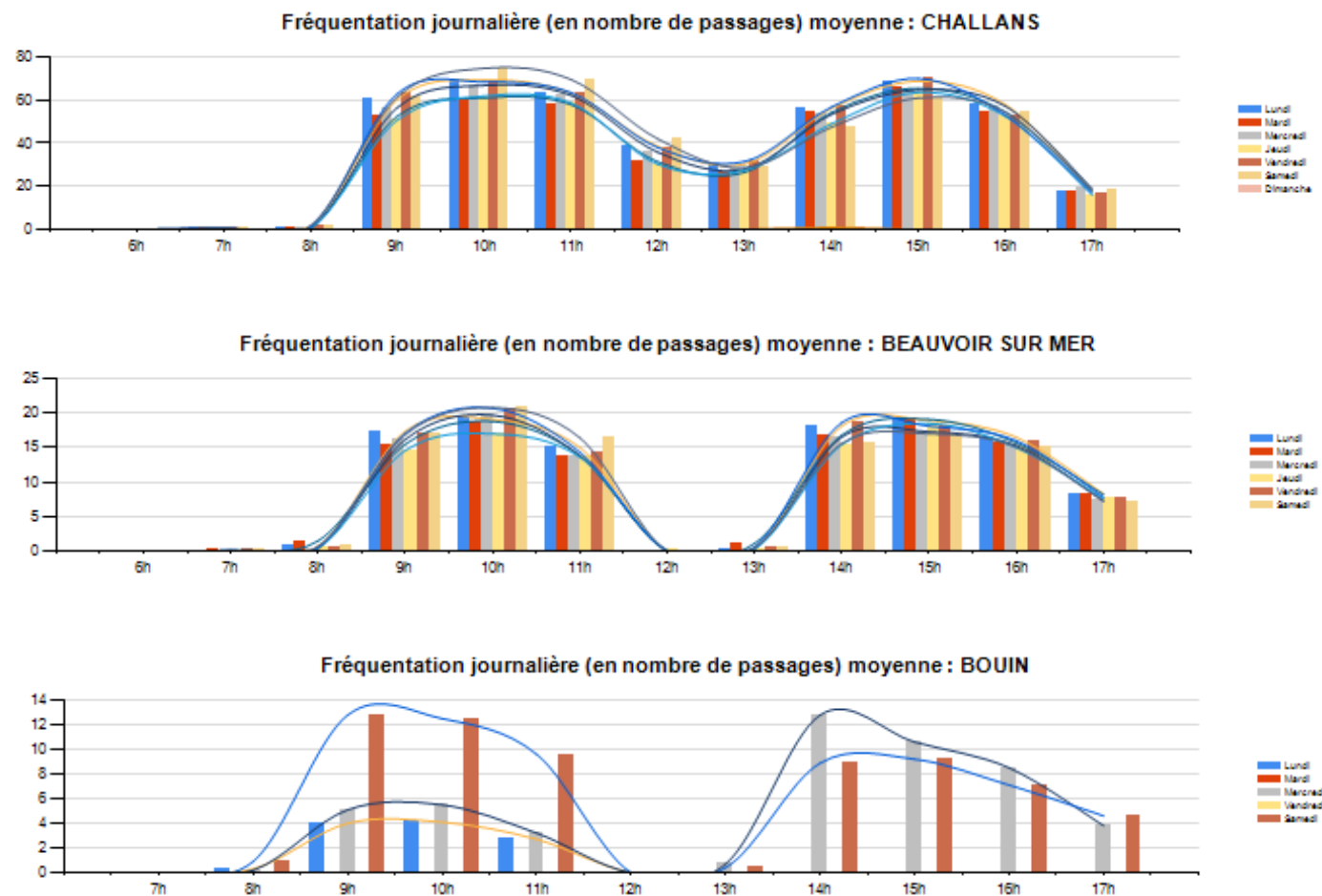


DÉCHETS (limités à 3m ³ par passage)	Montant par m ³ ou unité
Cartons, appareils électriques, ameublement, huîtres, ferraille, huiles, textiles, gravats, plaques de plâtre, plastiques durs et bois (sauf palettes, cagettes...)	Gratuité
Plastiques souples, Bois (palettes, cagettes...)	15 € m ³
Déchets spéciaux (contenant vide)	0,50 € unité
Déchets spéciaux (contenant plein)	2,50 € unité
Déchets verts, polystyrène	10 € m ³
Terre végétale	25 € m ³
Non valorisables	50 € m ³

> Lors de votre passage en déchèterie, veuillez vous présenter à l'agent de la déchèterie qui estimera votre volume (en quart de m³).

6.3 Les fréquentations

Les affluences sur les sites selon les jours de la semaine et les heures de la journée sont les suivantes :



Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Cartons	L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Ferraille	L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Gravats	Batirecyclage à La Ferrière ou à L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Déchets verts	Retour à la terre chez les agriculteurs locaux	Broyage et Co-compostage
Bois	Saint Jean de Monts (flux multi-REP)	Broyage puis valorisation matière
Palettes	La Ferrière	Valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux	Fontenay le Comte (Hors EcoDDS)	Valorisation énergétique
Déchets ménagers spéciaux	Fontenay le Comte et Carquefou (EcoDDS)	Valorisation énergétique
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Aubigny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Coueron (44)	Revente/valorisation matière
Plastiques durs	L'Aiguillon sur Vie (flux multi-REP)	Valorisation matière
Plastiques souples	La Ferrière	Valorisation matière
Le Placoplatre	L'Aiguillon sur Vie	Broyage puis valorisation matière
Les meubles (Eco mobilier)	Grand'Landes à St Christophe du Ligneron	Valorisation matière
Amiante (4 journées par an)	Le cellier (44)	Enfouissement spécifique
Polystyrène	St Martin des noyers	Valorisation matière
Huitres	Le Poiré sur Vie	Valorisation matière
Le non valorisable	ISDND des Pineaux	Enfouissement

6.4 Les filières de valorisation

En 2025, les filières de valorisation disponibles sur les déchèteries sont les filières ci-contre.

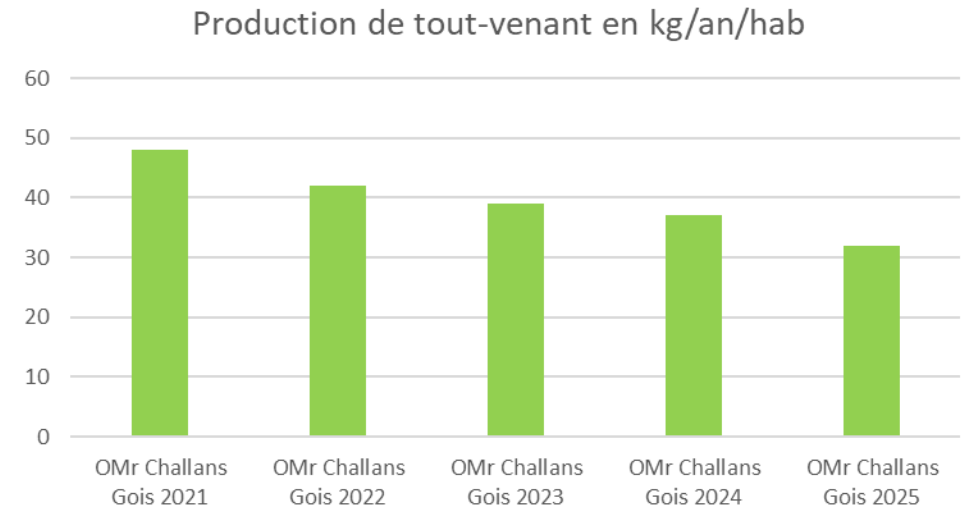
En revanche, plusieurs types de déchets ne sont pas pris en charge par la collectivité. Il s'agit notamment des matériaux infestés par des termites, les déchets explosifs (feux d'artifice, fumigènes, fusées de détresse, poudres et cartouches de chasse, fusées anti-taupes, fusées extinctrices de cheminée, etc), les traverses de chemin de fer et les poteaux électriques, les bouteilles de gaz, d'hélium et de protoxyde d'azote, les extincteurs de plus de 2kg, les pneus, les produits radioactifs, les déchets hospitaliers et d'activités de soins à risques infectieux, les déchets professionnels (épaves de véhicules, os, suifs, ficelles agricoles, lisiers, coquillages (hors huître), poissons, etc), les cadavres d'animaux...

6.5 Les tonnages de tout-venant

La baisse de tonnage de déchets ultimes collectés continue de diminuer.

En 2025, ce sont 1686 T qui ont été collectées sur les 3 déchèteries du territoire contre 2426 T en 2021.

Lorsqu'on rapporte les tonnages aux nombres d'habitants du territoire, cette évolution représente une baisse de 33% passant de 48 kg/an/hab en 2021 à 32 kg/an/hab.



Les tonnages

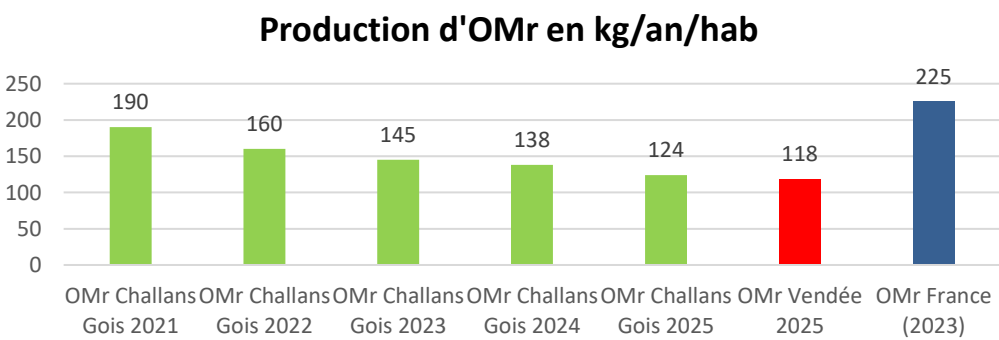
7.1 Les tonnages d’ordures ménagères résiduelles (OMr)

Le tableau ci-dessous vous présente les évolutions de tonnages collectées pour les ordures ménagères résiduelles :

Année	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2021 - 2025
Tonnage collecté (OMr sur le territoire de Challans Gois)	9542	8141	7546	7288	6653	-30%
Production d'OMr (en kg/an/hab)	190	160	145	138	124	-35%

La production d’OMr sur le territoire continue de chuter depuis 2021 du fait de la mise en place de la redevance incitative. Cette baisse de production par l’habitant atteint 35 % par rapport à l’année de référence (2021).

Le graphique ci-contre permet de comparer la production d’OMr de Challans Gois Communauté par rapport au reste du territoire vendéen et français. Ce graphique montre que la production d’OMr des habitants de Challans Gois Communauté est moindre que la production d’OMr d’un Français mais que cette production reste supérieure à la production d’OMr d’un Vendéen.

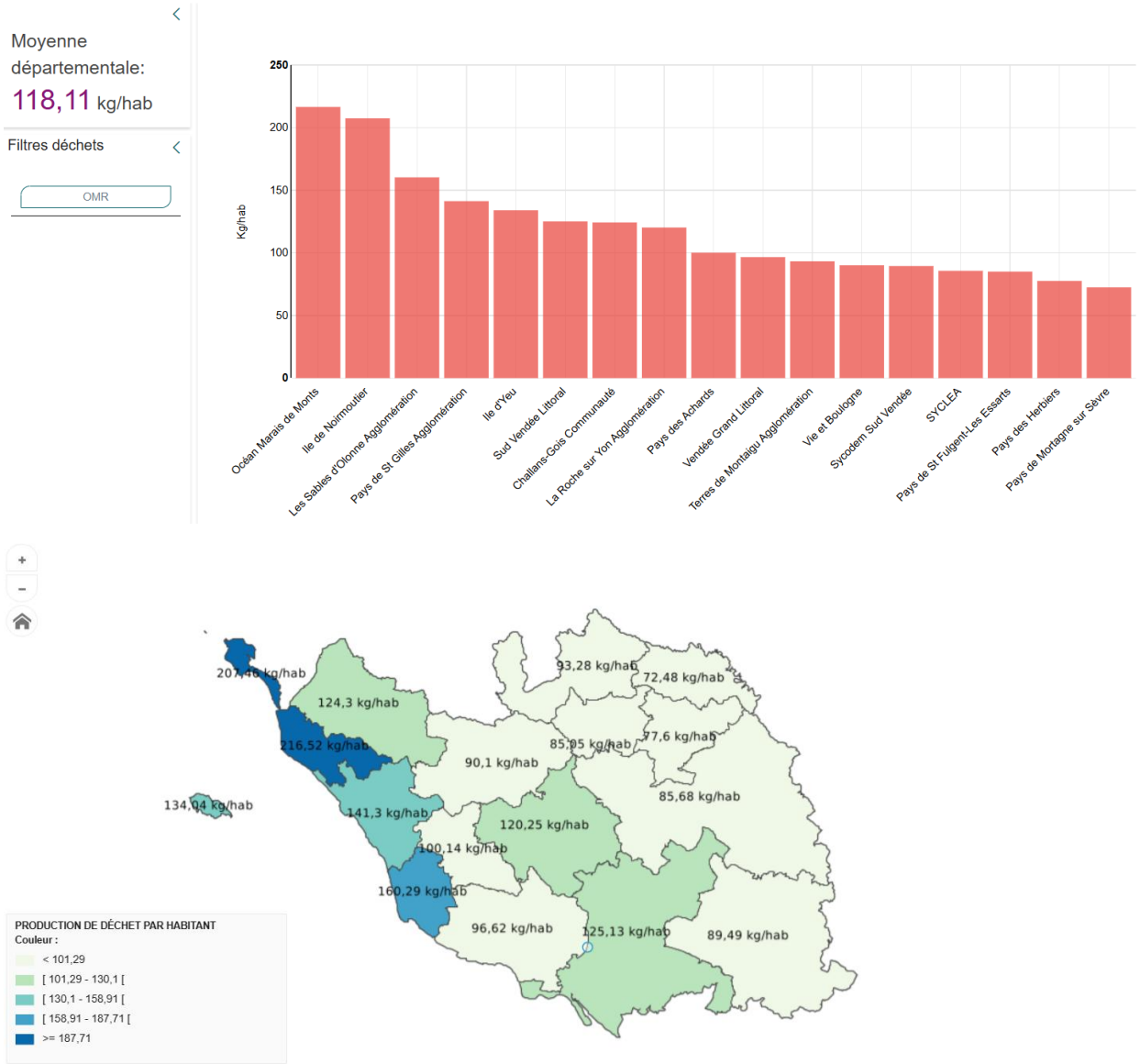


7.1 Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr)

En 2025, avec 124 kg d'OMr collectés par habitant, Challans Gois Communauté se rapproche fortement de la moyenne départementale. La baisse de tonnages sur le territoire devrait se poursuivre sur l'année 2026.

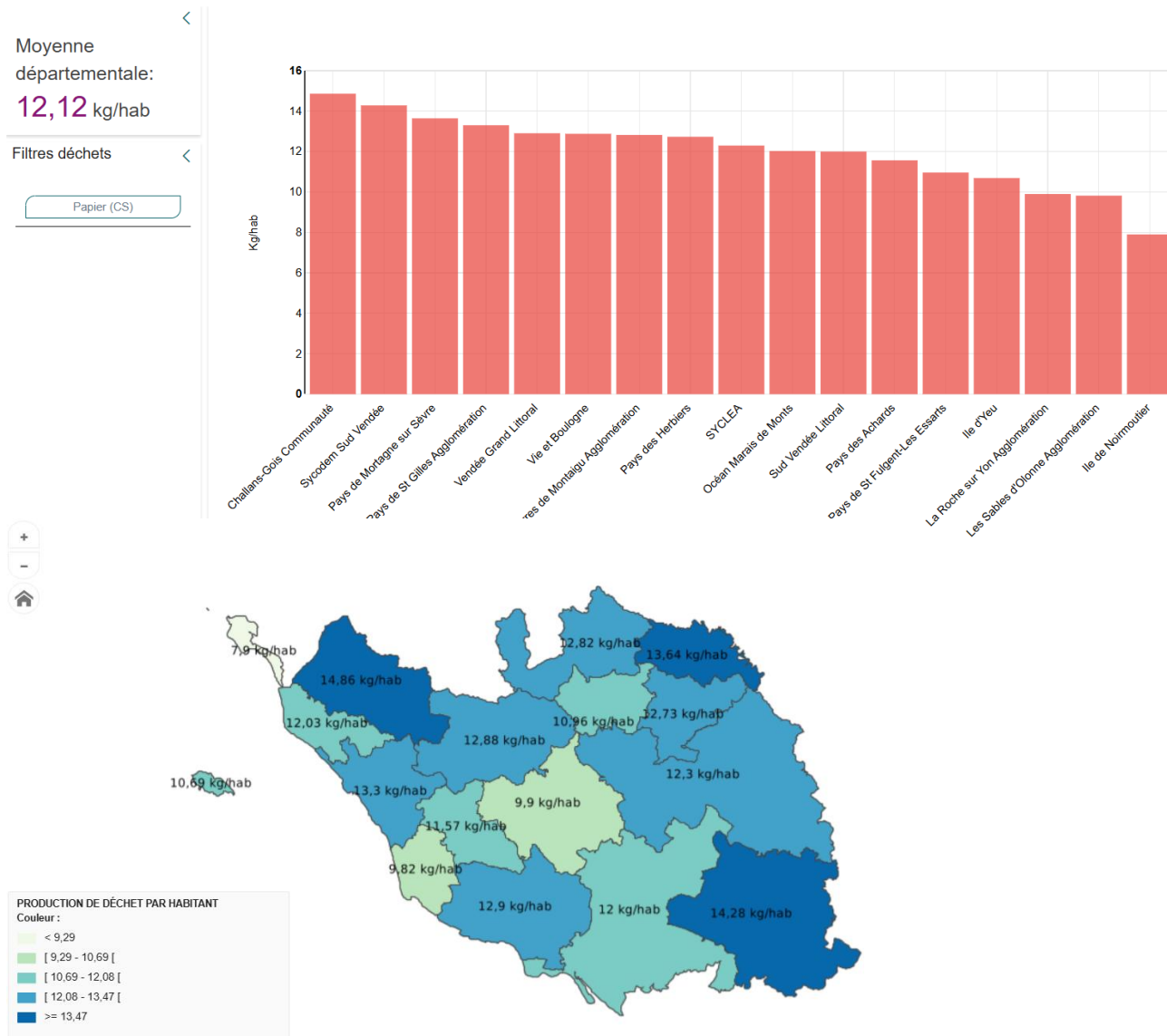
L'implication des usagers vers des pratiques vertueuses comme le compostage devrait également contribuer à la diminution des tonnages d'OMr.

Pour rappel, la production moyenne d'OMr est basse en Vendée, car un nombre important de collectivités vendéennes sont en redevance incitative depuis de nombreuses années.



7.2 Les tonnages de papier

En 2025, avec 14,86 kg de papiers collectés par habitant, Challans Gois Communauté est la collectivité vendéenne qui produit le plus fort tonnage de papier par habitant.



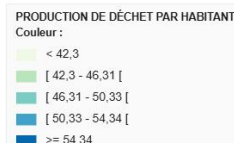
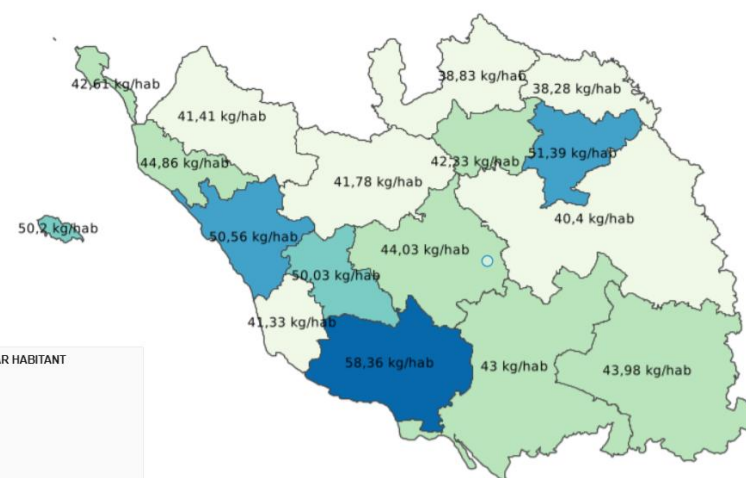
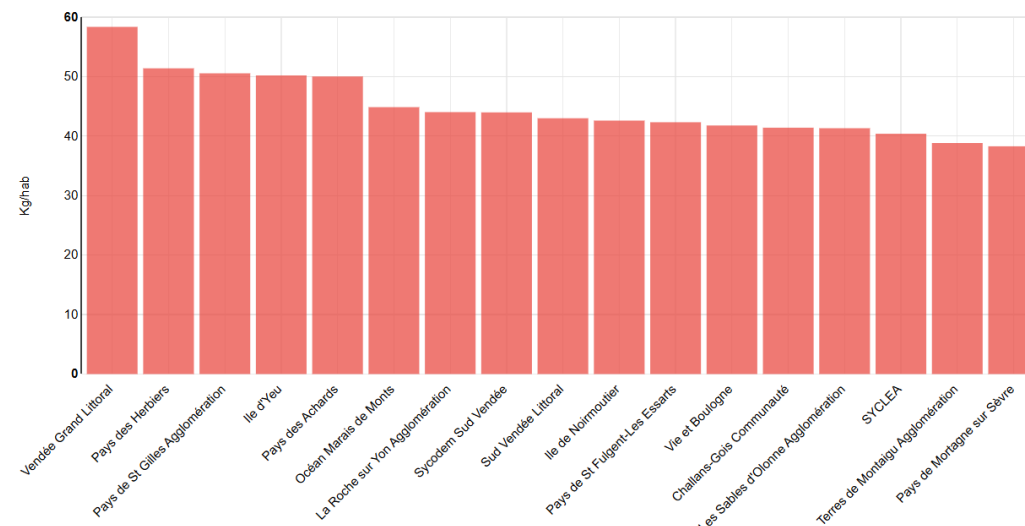
7.2 Les tonnages d'emballage

En 2025, Challans Gois Communauté, avec 41,41 kg d'emballages collectés par habitant, se situe en dessous de la moyenne vendéenne.

Moyenne
départementale:
44,47 kg/hab

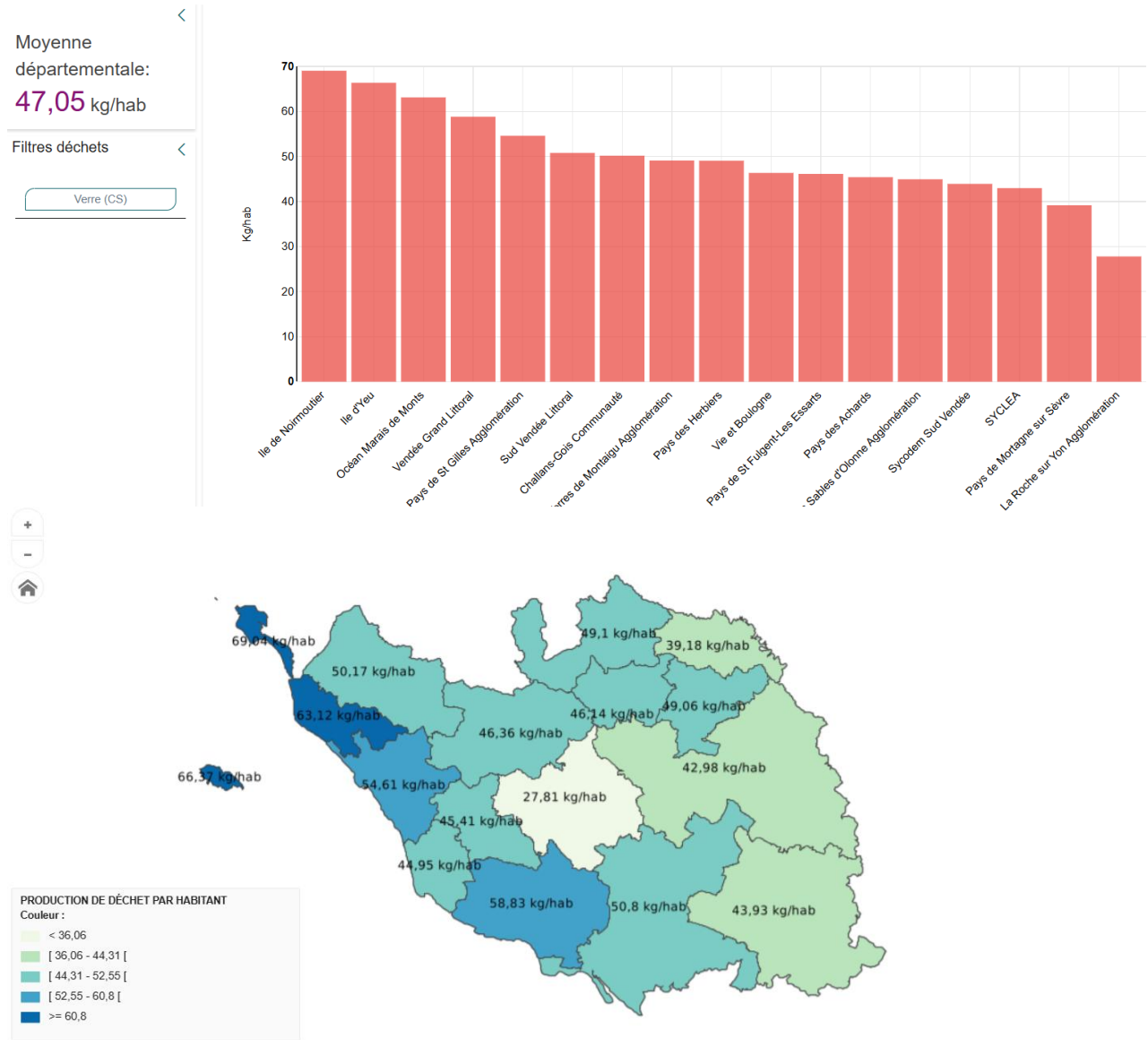
Filtres déchets

Emballages (CS)



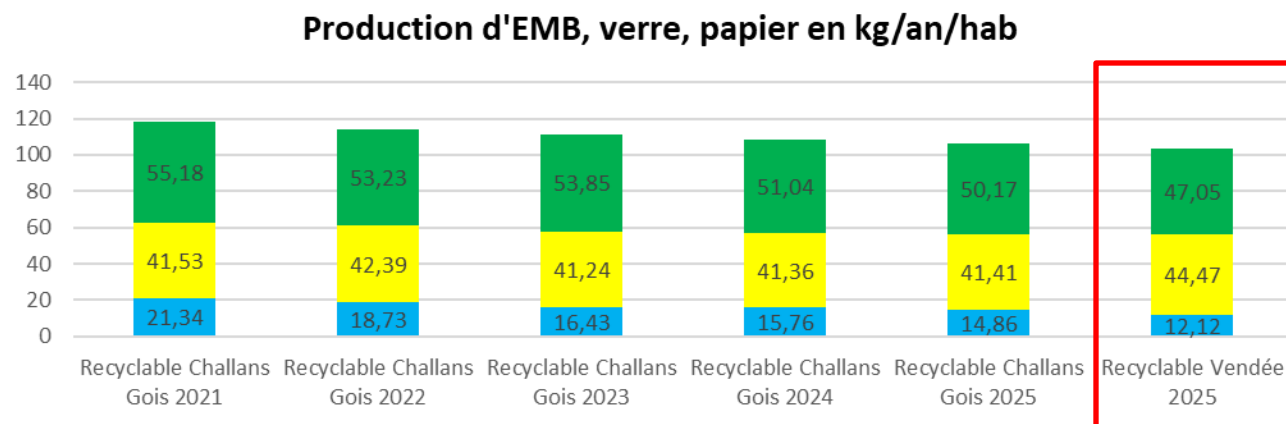
7.2 Les tonnages de verre

En 2025, Challans Gois Communauté, avec 50,17 kg de verre collectés par habitant, se situe au-dessus de la moyenne vendéenne.



7.2 Les tonnages d’emballages, de verres et de papiers

Les tableaux ci-dessous vous présentent les évolutions de tonnages collectés pour les déchets recyclables (verres, emballages (EMB) et papiers) rapportés à l’habitant :



Les tonnages de verres et de papiers reculent, laissant voir que dans l’ensemble les usagers produisent moins de déchets dits recyclables depuis la mise en place de la redevance incitative.

Entre 2021 et 2025, les tonnages cumulés de papier et de verre diminuent mais ils restent supérieurs à la moyenne départementale (encadrée en rouge). Quant aux tonnages d’emballage, ils stagnent autour de 41,5 kg/an/hab, ce qui est bien inférieur à la moyenne départementale. La redevance incitative a su stopper l’augmentation des emballages qui, au même titre que les OMr, génèrent des coûts de collecte et de traitement pour la collectivité.

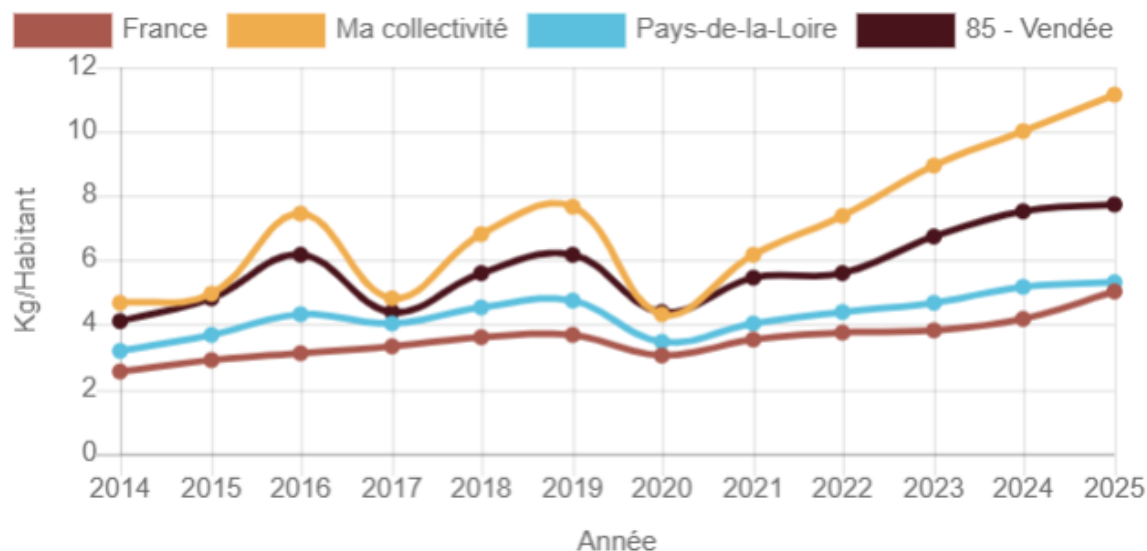
7.3 Les tonnages de textile, linge et chaussure

Les habitants du territoire font également un très bon geste de tri pour les déchets de Textile, Linge et Chaussure (TLC). Les 45 PAV installés sur le territoire ont permis de collecter 565 T en 2025 (contre 499 en 2024), ce qui représente 11,15 kg/an/hab.

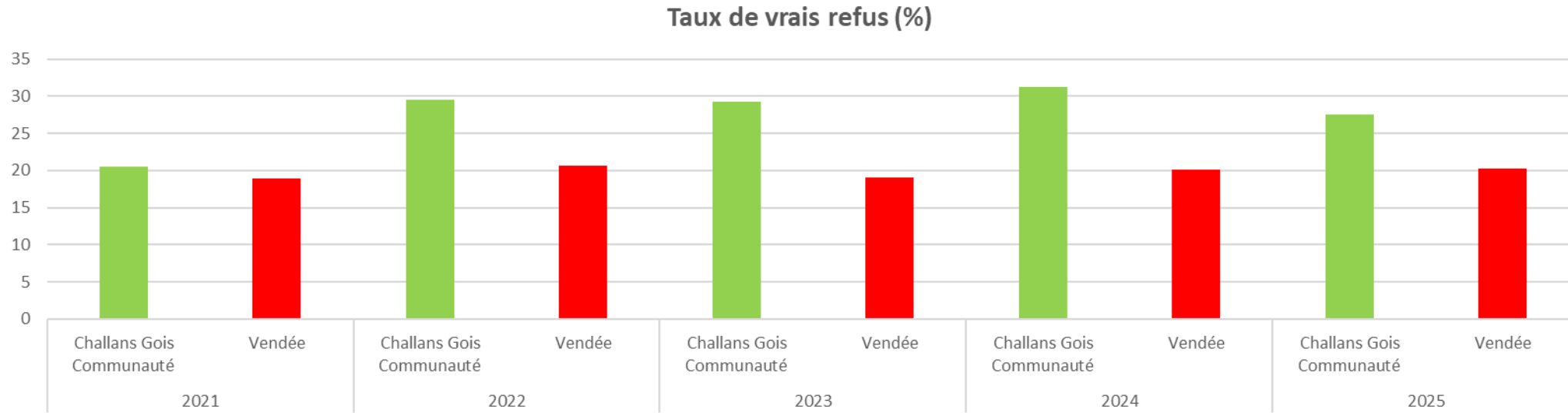
Le détournement des tonnages de TLC permet de limiter les déchets de cette filière dirigés vers l'enfouissement.

Les chiffres de Challans Gois Communauté sont bien supérieurs aux chiffres départementaux, régionaux et nationaux, comme le montre le graphique. Le territoire dispose d'un maillage de colonnes dense avec une colonne pour 1141 habitants, ce qui est supérieur à la dotation départementale, régionale et nationale.

Depuis 2020, les habitants du territoire ne cessent de perfectionner le geste de tri des textiles et ce, plus rapidement qu'à l'ensemble des autres échelles comparées. Cette prise d'habitude peut être due à la vigilance des agents de déchèterie qui refusent systématiquement les TLC dans la filière de déchets ultimes pour orienter ces déchets vers les colonnes de tri présentes sur chacune des déchèteries.



7.4 Les taux de refus



Le taux de refus, c'est-à-dire les erreurs dans le geste de tri de l'habitant dans le bac jaune, était constant depuis 3 ans sur le territoire. En 2025, l'écart entre le taux de refus départemental et le taux de refus de Challans Gois Communauté s'est nettement réduit grâce au travail des agents de collecte, des gestionnaires de bacs et des agents chargés de la redevance incitative.

À DOMICILE

12 447 tonnes

233 kg/hab

+ 4 kg/hab

229 kg/hab



Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS

Ordures ménagères
résiduelles

124,3 118,1

124,3 118,1

Déchets TRIÉS et VALORISÉS

Emballages

41,4 44,5

Papiers

14,9 13,0

Verre

50,2 49,8

7.5 Ce qu'il faut retenir pour la collecte en PAP et PAV

En 2025, la collecte en PAP et en PAV a permis de collecter 12 447 tonnes de déchets auprès des ménages et des assimilés du territoire de Challans Gois Communauté (contre 13 058 T en 2024). Soit un total de 233 kg/habitant, ce qui équivaut à 4 kg de plus que la moyenne vendéenne établie à 229 kg/habitant pour l'année 2025 (en 2024, l'écart entre les deux était de 12kg). Malgré l'impact très positif de la redevance incitative sur la production de déchets des usagers du territoire, la production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté reste légèrement supérieure à celle d'un habitant vendéen.

En rouge : Moyenne de production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté

En bleu : Moyenne de production de déchets d'un(e) Vendéen(ne).

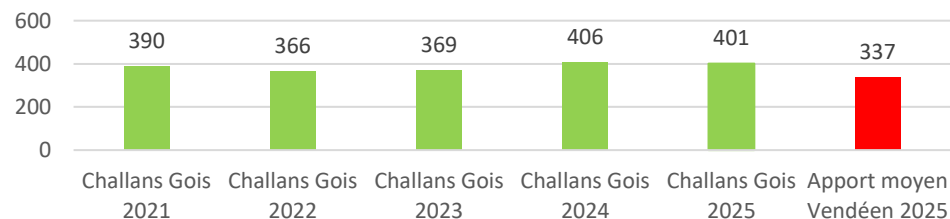
7.6 Les tonnages en déchèterie

Le tableau ci-dessous présente par flux les évolutions des tonnages collectés sur les trois déchèteries entre 2024 et 2025 :

L'année 2024 montre que les tonnages captés en déchèterie sont stables par rapport à l'année passée (+ 0,2 %). Les tonnages de déchets ultimes ont baissé de 13,4 % signe d'une amélioration du tri en déchèterie au bénéfice des filières de valorisation (sous REP ou hors REP). Depuis 2022, le cumul de baisses des tonnages de déchets ultimes s'élève à 23% diminuant ainsi la quantité de déchets envoyés vers l'enfouissement.

Malgré les solutions de tri des déchets dangereux à destination des professionnels qui existent sur le territoire (solutions gratuites), les tonnages collectés en déchèterie (dépôts payants) augmentent de manière importante chaque année. En 2025, cette hausse s'élève à 6,8 % par rapport à 2024 portant cette hausse à 15,8% depuis 2024.

Apports en déchèterie de Challans Gois en kg/an/hab



Déchets non dangereux apportés en déchèterie		Quantités en tonnes		Evolution		En kilo/an/habitant*		Evolution	
		2 024	2 025	entre les 2 années		2 024	2 025	entre les 2 années	
	Déchets ultimes	1 947,8	1 686,5	-261,3	-13,4%	37,0	31,5	-5,5	-14,8%
	Bois	1 997,0	2 698,3	701,3	35,1%	37,9	50,4	12,5	32,9%
	Carton	931,6	932,1	0,5	0,1%	17,7	17,4	-0,3	-1,6%
	Déchets Eléments d'Ameublement	1 233,8	663,5	-570,4	-46,2%	23,4	12,4	-11,0	-47,1%
	Déchets végétaux	7 378,5	6 479,6	-898,9	-12,2%	140,1	121,1	-19,1	-13,6%
	Déchets Electriques et Electroniques	609,2	585,6	-23,7	-3,9%	11,6	10,9	-0,6	-5,4%
	Ferraille et Métaux précieux	745,4	820,3	74,8	10,0%	14,2	15,3	1,2	8,3%
	Gravats	5 518,4	6 440,4	922,0	16,7%	104,8	120,3	15,5	14,8%
	Plaques de plâtre	241,0	213,5	-27,4	-11,4%	4,6	4,0	-0,6	-12,8%
	Plastique rigide	409,3	511,3	102,0	24,9%	7,8	9,6	1,8	22,9%
	Plastique souple	37,2	42,8	5,6	15,1%	0,7	0,8	0,1	13,3%
	Polystyrène	19,2	18,7	-0,5	-2,8%	0,4	0,3	-0,1	-4,4%
	Souches	64,7	83,0	18,3	28,2%	1,2	1,6	0,3	26,1%
	Amiante	39,4	38,8	-0,5	-1,3%	0,7	0,7	0,0	-2,9%
	Extincteurs	2,2	2,0	-0,2	-9,0%	0,04	0,04	0,00	-10,5%
	Pneumatiques			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Articles de Sport et Loisirs			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Articles de Bricolage et Jardin Thermiques			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Divers (huisseries, laines de verre, ...)			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Déchet 1			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Déchet 2			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Total DND déchèterie	21 174,8	21 216,3	41,5	0,2%	402,1	396,4	-5,7	-1,4%

Déchets Dangereux apportés en déchèterie		Quantités en tonnes		Evolution		En kilo/an/habitant*		Evolution	
		2 024	2 025	entre les 2 années		2 024	2 025	entre les 2 années	
	Déchets dangereux Hors REP EcoDDS	71,9	71,2	-0,7	-1,0%	1,37	1,33	-0,04	-2,6%
	Déchets dangereux REP EcoDDS	102,5	109,9	7,5	7,3%	1,95	2,05	0,11	5,6%
	Batteries	13,1	14,3	1,2	8,9%	0,25	0,27	0,02	7,2%
	Huiles alimentaires	4,2	5,0	0,7	16,8%	0,08	0,09	0,01	14,9%
	Huiles minérales	29,3	35,6	6,3	21,5%	0,56	0,67	0,11	19,5%
	Total DD déchèterie	221,1	236,0	14,9	6,8%	4,2	4,4	0,2	5,0%

Les tonnages collectés en déchèterie semblent se stabiliser après l'augmentation induite par la mise en place de la redevance incitative.

Tout comme pour les tonnages collectés en porte-à-porte, les tonnages de Challans Gois Communauté collectés en déchèterie restent au-dessus de la moyenne vendéenne en 2024.



7.7 Le réemploi en déchèterie

Dans l'objectif de détourner les objets pouvant trouver une nouvelle vie, un agent valoriste est présent sur la déchèterie de Challans du lundi au samedi. Cet agent est mis à disposition par l'écocyclerie Recyc'La Vie de Soullans via une participation financière et une convention avec Challans Gois Communauté. L'objectif de ce partenariat est de détourner 50 tonnes d'objets pour qu'ils puissent être directement envoyés en l'état à la recyclerie de Soullans. En 2024, ce sont 40 tonnes d'objets qui ont été détournées et envoyées vers la recyclerie plutôt que vers les bennes. L'apport d'objets en provenance de la déchèterie de Challans représente 7% des apports de Recyc'La Vie.

Pour vendre ces objets, une nouvelle antenne de vente Recyc'La Vie a vu le jour à Challans depuis juin 2023.

Les objets détournés par le valoriste sont de tout horizon, mais il s'agit souvent de mobilier, de décoration, d'électroménager, mais également de matériaux de bricolage.

EN DÉCHÈTRIE

21 452 tonnes

401 kg/hab

+ 64 kg/hab

337 kg/hab



Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS	35,6	29,5
Déchets ultimes	31,5	26,4
Déchets dangereux	3,4	2,5
Amiante	0,73	0,60
Déchets VALORISÉS	365,2	307,2
Carton	17,4	13,2
Bois	50,4	43,3
Déchets verts	121,1	107,8
Ferrailles	15,3	13,2
Mobilier	12,4	11,9
Gravats	120,3	92,9
Déchets électriques	10,9	9,8
Déchets dangereux	1,03	0,72
Plastiques	10,4	8,2
Plaques de plâtre	4,0	3,6
Polystyrène	0,3	0,2
Souches	1,6	2,3
Extincteurs	0,04	0,02

7.8 Ce qu'il faut retenir pour la collecte en déchèterie

Pour l'année 2025, ce ne sont pas moins de 21 452 tonnes de déchets qui ont été captées par les 3 déchèteries du territoire (contre 19 102 T en 2023 et 21 396 T en 2024).

Ce tonnage équivaut à 401 kg de déchets produits par habitant de Challans Gois Communauté. Ce chiffre est supérieur de 64 kg/habitant à la moyenne de déchets apportés sur le département. Cette différence est visible de manière plus ou moins forte sur l'ensemble des flux collectés en déchèterie.

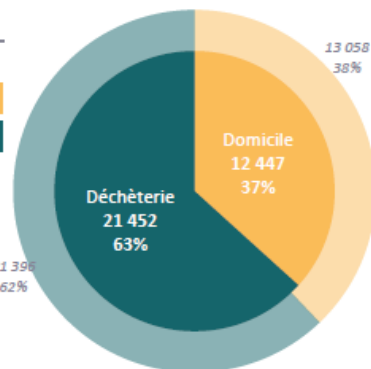
En rouge : Moyenne de production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté.

En bleu : Moyenne de production de déchets d'un(e) Vendéen(ne).

Synthèse globale des déchets collectés

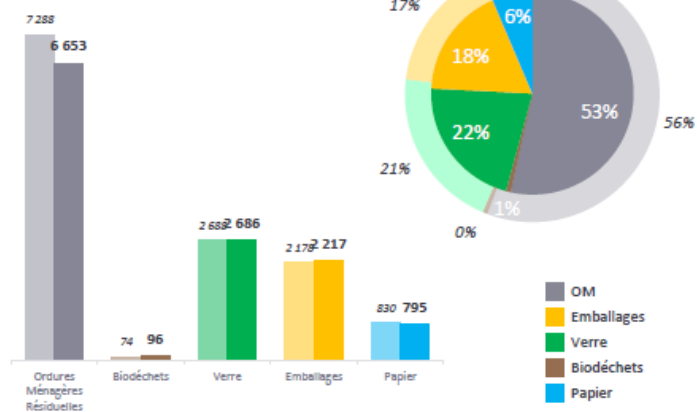
CC Challans Gois Communauté

Tonnages	2 024	2 025
totales	34 454	33 899
Domicile	13 058	12 447
Déchèterie	21 396	21 452



À DOMICILE

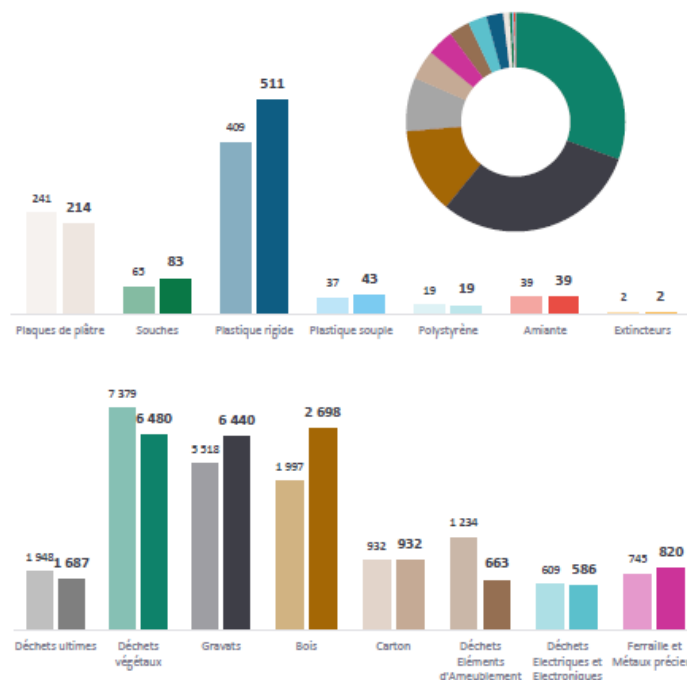
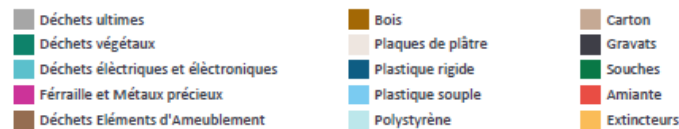
Tonnages totales	2 024	2 025
	13 058	12 447



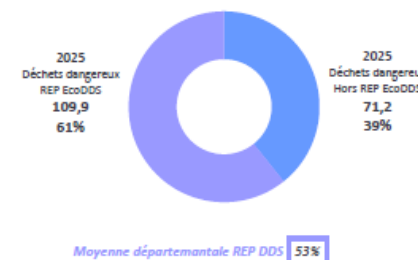
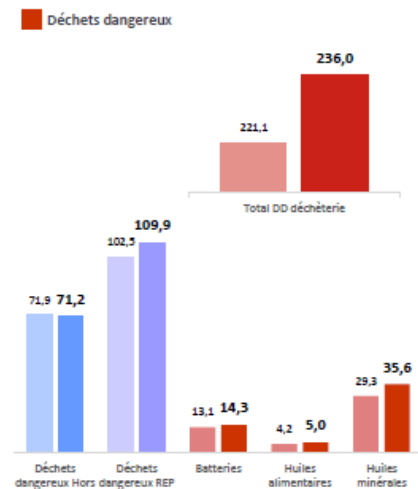
EN DÉCHÈTERIE

Tonnages totales	2 024	2 025
	21 396	21 452

Comparatif 2024-2025 des déchets NON DANGEREUX collectés en déchèterie

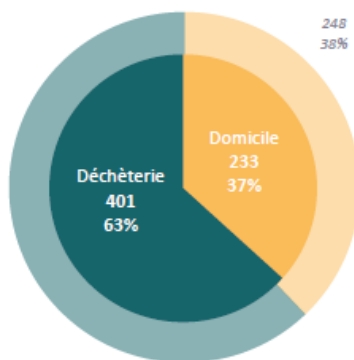


Comparatif 2024-2025 des déchets DANGEREUX collectés en déchèterie



CC Challans Gois Communauté

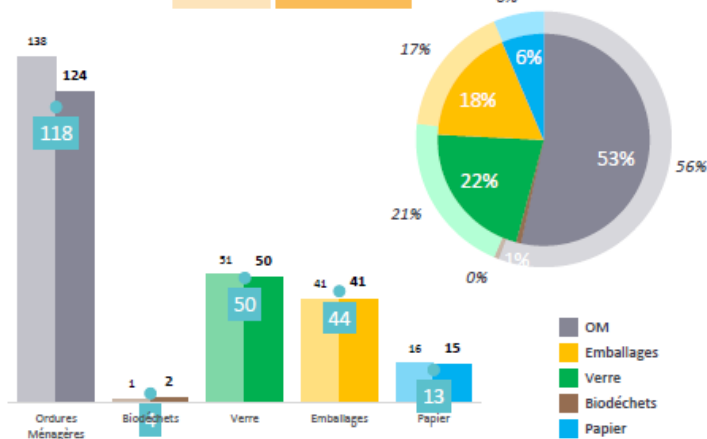
	2 024	2 025
Production totale	654	633
Domicile	248	233
Déchèterie	406	401



XX Moyenne départementale

À DOMICILE

	2 024	2 025
Production totale	248	233

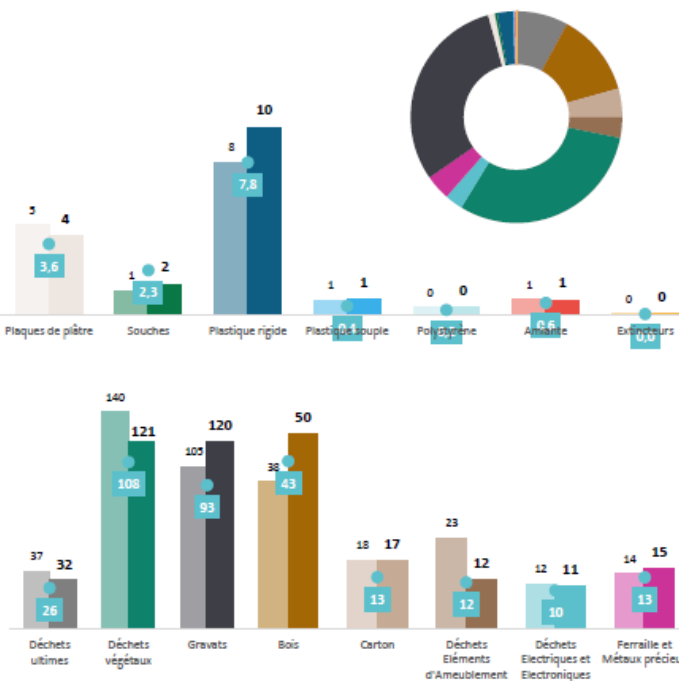


EN DÉCHÈTRIE

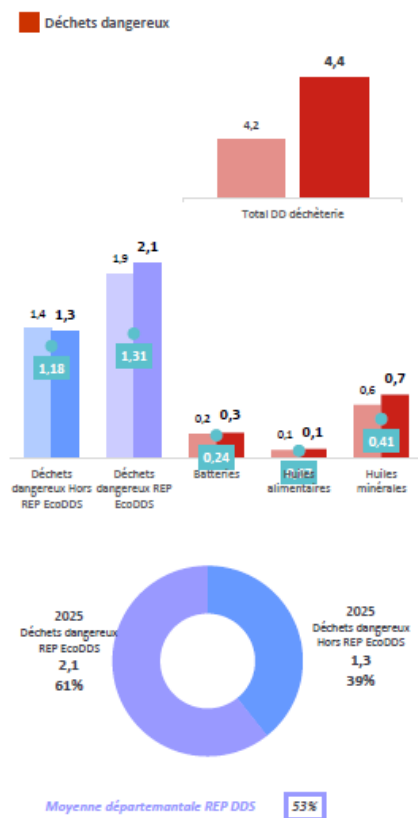
	2 024	2 025
Production totale	406	401

Comparatif 2024-2025 des déchets NON DANGEREUX collectés en déchèterie

- Déchets ultimes
- Déchets végétaux
- Déchets électriques et électroniques
- Ferraille et Métaux précieux
- Déchets Eléments d'Ameublement
- Bois
- Plaques de plâtre
- Plastique rigide
- Plastique souple
- Polystyrène
- Carton
- Gravats
- Souches
- Amiante
- Extincteurs



Comparatif 2024-2025 des déchets DANGEREUX collectés en déchèterie



La sensibilisation

9.1 La politique de Challans Gois Communauté

La politique de prévention de Challans Gois Communauté s'articule autour des « 3 R » (par ordre de préférence) :

Réduire

éviter le déchet (achat de produits en vrac ou avec moins d'emballages, éviter le gaspillage...)

Réutiliser

donner une seconde vie à un objet

Recycler

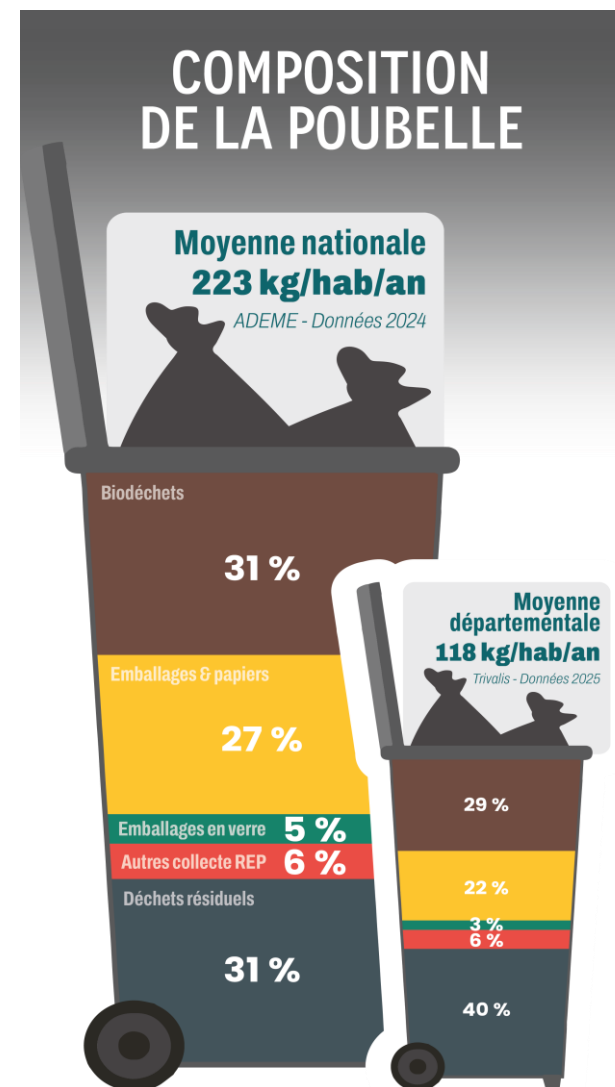
pratiquer le tri des emballages, le tri en déchèterie, le compostage

Toutes les actions menées par le service prévention et gestion des déchets s'articulent autour de ce message.

9.2 Composition d'une poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles en Vendée

Le schéma ci-joint présente le contenu d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée :

Cette composition nous indique qu'une quantité importante de déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles pourrait être évitée, notamment via le compostage, en déposant les déchets dans un composteur domestique ou partagé. Il est aussi possible de réduire le volume des déchets enfouis en les orientant vers le recyclage, en déposant les déchets dans le bac emballages, en déchèterie ou bien en colonnes d'apport volontaire (verres, papiers, textiles).

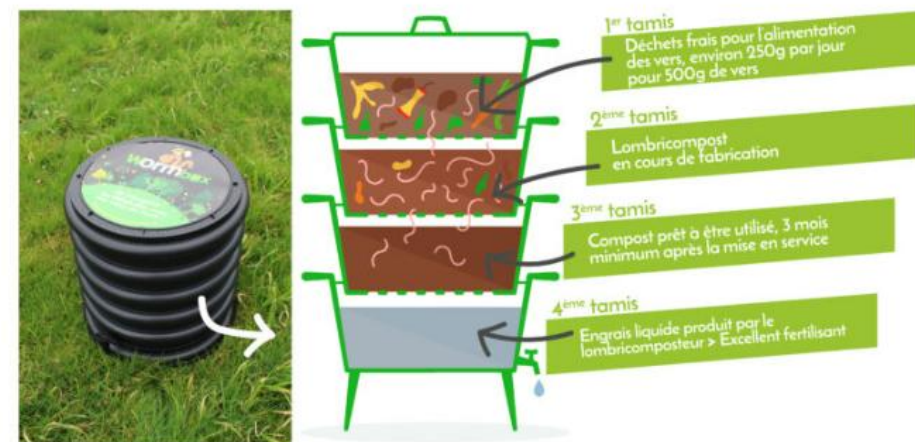


9.3 Le tri à la source des biodéchets

Le tri à la source des biodéchets est un enjeu important pour ces prochaines années. Avec plus de 34 % du contenu des poubelles d'ordures ménagères (sans prendre en compte les textiles sanitaires dont certains peuvent être compostés (ex : mouchoirs, cotons, etc)), l'enjeu environnemental et financier impose de mettre en place des solutions concrètes pour chacun des habitants du territoire.

Dans ce cadre, depuis 2011, Challans Gois Communauté, en partenariat avec Trivalis, propose à chaque foyer du territoire d'acheter au prix de 10 € un composteur en bois (400 ou 570 L) avec un bioseau, dans la limite d'un par foyer pour les habitants possédant un jardin. Pour les résidents du territoire n'ayant pas d'accès au sol, des lombricomposteurs sont disponibles à l'achat pour 10 euros également dans la limite d'un par foyer. L'intercommunalité subventionne une forte part du prix d'achat pour permettre à tous d'accéder à une solution de tri à la source. Ces composteurs et lombricomposteurs sont à retirer auprès du service prévention et gestion des déchets de Challans Gois Communauté à Pont-Habert.

Actuellement, deux composteurs partagés sont accessibles sur le territoire. Le premier à Saint Christophe Du Ligneron et le second à Bois de Céné. Chaque habitant du territoire est libre de venir déposer ses déchets de cuisine et de table.



9.3 Le tri à la source des biodéchets

Les objectifs de ces différents dispositifs de tri des biodéchets sont de :

1) Réduire les tonnages ordures ménagères destiné à l'enfouissement

2) Traiter *in situ* les déchets de cuisine et de table (et les déchets verts de jardin pour le compostage domestique)

3) Créer un amendement organique local et disponible pour les usagers déposants

4) Permettre le compostage sur les lieux de villégiature (composteurs en camping)

On distingue une forte hausse de la distribution des composteurs avec un intérêt accru des usagers depuis 2021. Cela peut s'expliquer par la sensibilisation réalisée auprès des usagers par l'envoi postal des livrets explicatifs relatifs à la mise en place de la redevance incitative. L'obligation du tri à la source des biodéchets et la médiatisation autour de cette réglementation ont également permis de rendre visible ce geste écologique et d'accentuer l'engouement pour l'utilisation du matériel vendu par la collectivité.

9.3 Le tri à la source des biodéchets

Quelques chiffres :

- 580 composteurs distribués en 2025.
- Près de 9 500 composteurs distribués sur les 10 dernières années.
- **40 %**, c'est le **taux de couverture** estimé sur le territoire.



9.4 Les actions auprès des écoles/centres de loisirs

Challans Gois Communauté s'est pleinement engagée dans la sensibilisation auprès des élèves pour inculquer les bons gestes pour la réduction des déchets.

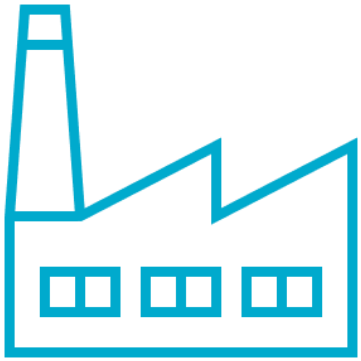
En 2025, ce sont 1322 scolaires qui ont été sensibilisés lors des 41 animations en établissement scolaire et 184 personnes qui ont été sensibilisées lors des 14 animations effectuées en dehors du temps scolaire.



Au total, pour l'ensemble de ces formats, ce sont plus de 1500 usagers du territoire qui ont bénéficié de ces temps de sensibilisation.



9.5 Les actions auprès des entreprises/commerçants



La sensibilisation auprès des entreprises s'est poursuivie dans le but que les déchets professionnels pouvant être déposés en déchèterie le soient. Ces temps de sensibilisation permettent de diminuer les erreurs de tri dans les bacs emballages et les bacs d'ordures ménagères issus des entreprises et des zones d'activité plus globalement. Ces temps d'échanges ont aussi permis d'ajuster le volume des bacs en fonction de la production réelle des déchets pour chaque activité.

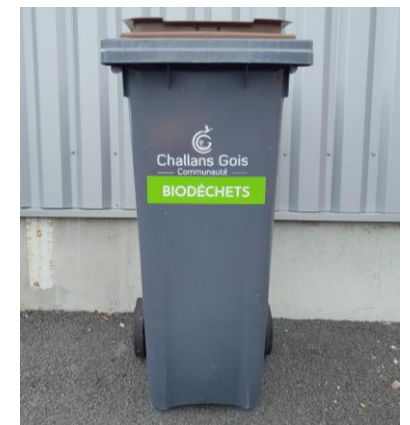
Tout au long de l'année, des contrôles inopinés du contenu des bacs ont eu lieu par les ambassadeurs du tri pour déceler les erreurs de tri fréquentes et orienter les déchets concernés vers les bonnes filières.

9.6 Sensibilisation lors des manifestations

Des temps de sensibilisation ont pu avoir lieu sur les différentes manifestations présentes sur le territoire (puces ligneronnaises, les 4 jeudis, la foire des minées), mais également lors de manifestations sportives et culturelles.

Pour promouvoir le geste de tri lors des différentes manifestations, des points tri ont pu être installés pour les associations le désirant.

En 2025, des associations ont pu bénéficier d'un accompagnement au tri des déchets par la présence de l'agent chargé de prévention des déchets de Challans Gois Communauté lors d'interventions, d'animations ou bien de temps de sensibilisation. De plus, des bacs, des colonnes à verre mobile, des colonnes à papier mobile, des bacs à biodéchets, des oriflammes et des panneaux nécessaires à la mise en place de points de tri ont également été mis à disposition des associations pour les manifestations sur le territoire.



9.7 Sensibilisation pour les seniors



Au cours de l'année 2025, des animations ont pu être effectuées auprès des publics seniors en allant à leur contact directement sur leur lieu de vie. Ces animations au sein des EHPAD, résidences seniors et autres structures ont permis aux résidents d'y voir plus clair sur la gestion des déchets qu'ils produisent.

Ces animations ont permis de rappeler la nécessité de trier, mais également d'expliquer l'importance de ce geste. Plusieurs questions ont pu être posées afin de mettre à mal les a priori sur le devenir des déchets et de renouer avec le geste de tri souvent négligé.

9.8 Sensibilisation par les agents d'accueil

Tout au long de l'année, de nombreux échanges téléphoniques ont eu lieu entre les habitants du territoire et les agents d'accueil du service prévention et gestion des déchets. Ces temps d'échanges avec les usagers ont permis d'informer sur les modalités de facturation et de collecte découlant de la mise en place de la redevance incitative, mais également d'informer sur les différentes filières de tri présentes sur le territoire.

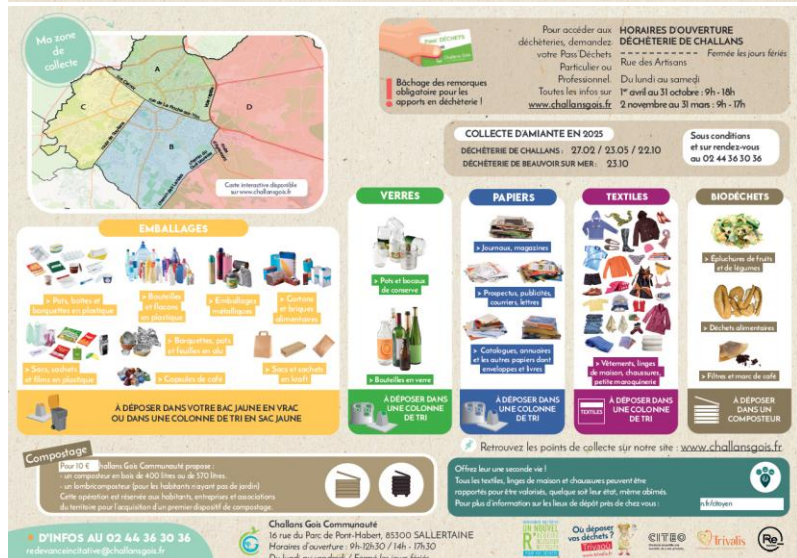
Pour les habitants ne comprenant pas l'intérêt de ce changement de système de facturation des déchets, ces échanges téléphoniques ou physiques sont l'occasion de recevoir les informations nécessaires pour comprendre les enjeux financiers et environnementaux qui incitent les collectivités à passer en redevance incitative.





9.9 Calendrier de collecte 2025

Comme chaque année, un calendrier de collecte a été envoyé à tous les habitants du territoire. Ce calendrier permet de préciser les jours de collecte, rappelle les consignes de tri (EMB, verres, papiers, biodéchets et textiles). Il indique aussi l'emplacement des déchèteries permettant de trier les autres types de déchets.



Cette année, un encart spécifique était destiné aux déchets compostables pour inciter les usagers à orienter ces déchets vers le composteur et non plus vers les ordures ménagères. Comme l'an passé, un encart était réservé à l'achat de composteurs et de lombricomposteurs en rappelant le prix et les modalités de retrait.



9.10 Identité visuelle

Les différents flocages de véhicule permettent de sensibiliser les usagers sur la thématique des 3R et sur les mobilités bas-carbone. En effet, le flocage de la BOM hydrogène reprend les bases de la production, distribution et consommation de cette énergie qui est produite localement sur la communauté de communes de Challans Gois. Ce visuel vient en complément des flocages reprenant la politique des 3R déjà présents sur les autres BOM du parc de véhicules.

Ces flocages permettent aux usagers d'identifier très facilement les véhicules appartenant à Challans Gois Communauté.

À ce jour, 4 visuels différents sont présents sur les BOM de Challans Gois Communauté :



9.11 PCAET

Depuis 2019, le service prévention et gestion des déchets a été intégré à la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Challans Gois Communauté. Des objectifs au sein du service prévention et gestion des déchets ont ainsi été définis afin de participer à la limitation du réchauffement climatique et à l'adaptation au changement climatique.

Ces objectifs sont de :

Mettre en place la redevance incitative pour la collecte des déchets

Etudier la possibilité d'achat d'une benne hydrogène

Remplacer progressivement la flotte de véhicule par des véhicules bas-carbone

Encourager le tri et le réemploi

Encourager l'éco jardinage et l'éco entretien

Aller vers le zéro déchet et développer le vrac

Les indicateurs financiers

10.1 Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la gestion des déchets, sur les quatre derniers exercices, pour le territoire de Challans Gois Communauté vous est présentée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	2022	2023	2024	2025
Charges générales	929 721 €	756 756 €	865 308 €	887 099 €
Charges de personnel	1 786 515 €	1 763 918 €	1 890 252 €	1 892 688 €
Charges syndicat de traitement (principalement Trivalis)	2 446 290 €	2 587 851 €	2 808 612 €	2 660 390 €
Charges financières	9 046 €	6 466 €	5 612 €	4 761 €
Charges exceptionnelles	0 €	294 €	51 604 €	18 270 €
Dotation pour impayer RI		109 240 €	84 855 €	0 €
Amortissement des investissements	698 747 €	667 770 €	759 434 €	980 714 €
Total dépenses de fonctionnement	5 870 319 €	5 892 294 €	6 465 678 €	6 443 922 €
Coût de fonctionnement par hab	115 €/hab	114 €/hab	123 €/hab	120 €/hab

Le budget de fonctionnement est légèrement en baisse. La baisse de tonnages observée depuis la mise en place de la redevance incitative permet de stabiliser les dépenses de fonctionnement face à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et la hausse du coût de traitement de certains flux.

10.1 Le budget de fonctionnement

Le tableau ci-contre vous présente les recettes de fonctionnement :

Il a été émis en 2025 pour 6 734 158 € de facture au titre de la redevance incitative. Il faut noter que cette somme ne sera pas entièrement perçue par la collectivité.

Recettes de fonctionnement	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges (indemnités assurances)	39 187 €	11 114 €	0 €	15 265 €
Ventes de produit (composteurs, tarification accès déchèteries ...)	389 679 €	248 930 €	136 243 €	119 534 €
Impôts et taxes (TEOM) - Redevance (RI)	5 439 080 €	7 099 150 €	7 694 726 €	6 734 158 €
Subventions (ADEME, ...)	533 836 €	0 €	114 672 €	181 865 €
Autres produits de gestion courante (aide à la communication,...)	0 €	484 €	7 693 €	5 077 €
Produits exceptionnels	0 €	12 157 €	9 764 €	82 947 €
Opération d'ordre	12 060 €	22 126 €	20 317 €	29 089 €
Total recettes de fonctionnement	6 413 842 €	7 393 961 €	7 983 415 €	7 167 935 €
Recette de fonctionnement par hab	126 €/hab	143 €/hab	152 €/hab	134 €/hab

*En 2023, 3 885 377 euros ont été intégrés en produits exceptionnels. Cette somme correspond à la trésorerie du budget gestion des déchets qui est devenu un budget annexe. Ce budget doit être autonome, ainsi il y a toujours un semestre de trésorerie qu'il faut « avancer ». De plus cette somme sert également aux investissements futurs du service.

* En 2025, le tarif de la redevance incitative a évolué à la baisse au vu de ces bons résultats (baisse des tonnages, optimisation des tournées, mise en place de REP, etc). La baisse de prix induit une baisse importante du total des recettes de fonctionnement.

Les résultats de fonctionnement (recettes – dépenses) sont ainsi les suivants :

	2022	2023	2024	2025
Résultats de fonctionnement	543 523 €	1 501 667 €	1 517 737 €	724 046 €

10.2 Le budget d'investissement

L'évolution des dépenses et des recettes d'investissement pour la gestion des déchets, sur les quatre derniers exercices pour le territoire de Challans Gois Communauté, vous est présentée ci-dessous :

Dépenses d'investissement	2022	2023	2024	2025
Immo incorporelle (frais d'étude)	0 €	0 €	0 €	306 €
Immo corporelles (achats bacs, camions + colonnes PAV aériennes et enterrés,...)	576 436 €	373 519 €	1 254 510 €	212 391 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées	223 600 €	223 600 €	223 600 €	223 600 €
Opération patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €
Opération d'ordre transfert entre section	12 060 €	22 126 €	20 317 €	29 089 €
Total dépenses d'investissement	812 096 €	619 244 €	1 498 427 €	465 386 €
Dépenses d'investissement par hab	16 €/hab	12 €/hab	28 €/hab	9 €/hab

Les dépenses d'investissement étaient bien plus importantes en 2024 (achat de benne à ordures ménagères roulant à l'hydrogène et implantations de point d'apport volontaire sur les aires de camping-car du territoire) qu'en 2025, année pour laquelle il n'y a pas eu ce type de dépense.

10.2 Le budget d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	2022	2023	2024	2025
Subventions	306 814 €	137 709 €	53 693 €	374 698 €
FCTVA	192 439 €	289 310 €	207 787 €	20 686 €
Opération de transfert entre sections (amortissements)	698 747 €	667 770 €	759 434 €	980 715 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dette	0 €	0 €	0 €	0 €
Total recettes d'investissement	1 198 000 €	1 094 789 €	1 020 914 €	1 376 099 €
Recettes d'investissement par hab	24 €/hab	21 €/hab	19 €/hab	26 €/hab

Les résultats d'investissement (recettes – dépenses) sont ainsi les suivants :

	2022	2023	2024	2025
Résultats d'investissement	385 904 €	475 545 €	-477 512 €	910 713 €

10.3 Perspectives budgétaires

Il est important de noter plusieurs choses :

- Le prix unitaire de traitement des déchets augmente fortement tous les ans (hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), hausses des charges des usines de traitement),
- Le coût de l'énergie augmente (carburant, électricité...),
- Le coût des travaux et fournitures diverses augmente également.

La baisse des tonnages obtenue grâce aux efforts de chacun a permis de limiter la hausse des charges du service.

Les projets 2026

11.1 Projets en collecte

Réduction du taux de refus de tri : Mise en place d'actions de contrôle par les ripeurs et les ambassadeurs de tri avec un envoi par photo des erreurs de tri constatées afin d'obtenir une baisse des refus de tri dans le flux emballage.

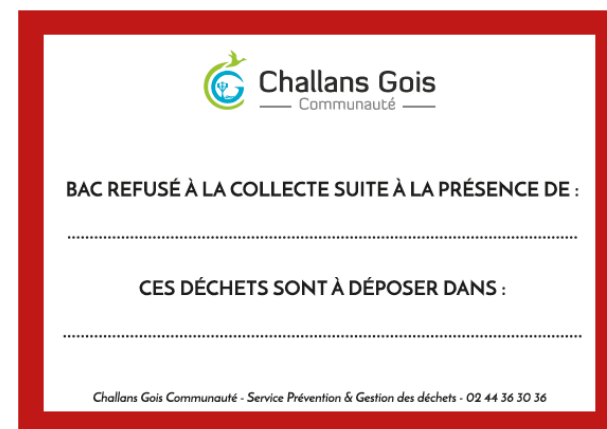
Réception d'un camion-grue pour la collecte des PAV : Le renouvellement d'un véhicule de collecte des PAV sera l'occasion de verdir davantage la flotte de véhicules via l'acquisition d'un véhicule fonctionnant au B100 en lieu et place d'un véhicule fonctionnant au diesel.

Réception d'une benne à ordures ménagères pour la collecte en porte-à-porte : Le renouvellement d'un véhicule de collecte sera l'occasion de verdir davantage la flotte de véhicules via l'acquisition d'un véhicule fonctionnant au B100 en lieu et place d'un véhicule fonctionnant au diesel.

Travail sur les circuits de collecte : Le travail de sécurisation des circuits de collecte sera poursuivi en 2026. Il s'agit de réduire le nombre des marches arrière et des collectes bilatérales en préservant un service de qualité aux usagers.

Évolution des étiquettes de refus de bac : Pour permettre à chaque usager de comprendre au mieux ses erreurs de tri, un nouvel autocollant de refus de tri sera mis en place en 2026.

Mise en sécurité des usagers lors de la collecte en grue : Pour sécuriser la collecte des points d'apport volontaire en empêchant les piétons d'entrer dans la zone de danger, des dispositifs hydrauliques lumineux seront installés sur les camions.



11.2 Projets en déchèterie



Travaux sur la déchèterie de Beauvoir-sur-Mer : La déchèterie de Beauvoir-sur-Mer vieillissant, des travaux de bastings, cornières en bas de quai devront avoir lieu pour lui permettre de rester dans un état de fonctionnement optimal. Une étude sera lancée en cours d'année pour étudier la mise en place d'une rampe d'accès et d'un quai de déchargement de déchets verts et de gravats sur le site existant.

Réhausse des garde-corps : Pour garantir la sécurité sur la déchèterie de Bouin et de Beauvoir sur Mer, certains garde-corps seront réhaussés pour supprimer le risque de chute.

Lancement des études et réflexion sur la création d'une nouvelle déchèterie à Challans : Au vu de la saturation actuelle du site existant et des évolutions à venir sur les tris demandés en déchèterie. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a débuté en 2025 pour lancer la réflexion sur 3 sites autour de Challans. Cette étude prévoit également la projection de 3 scénarios sur le site retenu.

Distribution de compost issu de la plateforme de compostage de Givrand en déchèterie : L'année 2026 sera l'occasion de sensibiliser les usagers à la gestion de proximité des biodéchets en distribuant du compost sur les déchèteries. Un animateur sera présent lors des distributions pour sensibiliser au compostage.

11.3 Projets de sensibilisation à la réduction des déchets

En parallèle à la mise en place de la redevance incitative, nous souhaitons donner aux différents usagers du territoire des solutions pour réduire la quantité de déchets produite.

La politique de Challans Gois Communauté s'inscrit ainsi toujours dans la notion des « 3 R » :

Pour cela, les actions suivantes vont être développées :

Composteur partagé :

- Mise en place d'un ou plusieurs autres composteurs partagés sur le territoire.

Actions auprès des scolaires :

- Elaboration de nouvelles animations, des visites et de nouveaux jeux

Participation aux manifestations :

- Sensibiliser les publics sur le terrain lors de temps forts.

De manière globale, un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDD) sera soumis à la validation des élus au cours de l'année pour planifier les actions des prochaines années.

